



PROGRAMME D'ACTION 2014 – 2018 RÉTROSPECTIVE

DÉPARTEMENT DE L'ENVIRONNEMENT,
DES TRANSPORTS ET DE L'AGRICULTURE (DETA)

JANVIER 2018



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENEVE

POST TENEBRAS LUX

SOMMAIRE

PROGRAMME D' ACTIONS

2014 – 2018 : RÉTROSPECTIVE

ÉDITO DU CONSEILLER D'ÉTAT	5
ENVIRONNEMENT	7
PRÉSERVATION ET VALORISATION DES RESSOURCES	7
PROTECTION DES PERSONNES ET DES BIENS	11
QUALITÉ DE VIE	19
TRANSPORTS	27
VERS UNE MULTI-MODALITÉ ÉPANOUIE	27
DES RÉSEAUX ACCESSIBLES ET OPTIMISÉS	31
GESTION RESPONSABLE DES FLUX TRANSFRONTALIERS	38
UN BUREAU DES AUTOS ACCUEILLANT ET CONNECTÉ	39
AU SERVICE DE LA POPULATION	41
INFORMATION, SENSIBILISATION ET TRANSPARENCE	41
GOUVERNANCE – SECRÉTARIAT GÉNÉRAL	45

ÉDITO



Le 11 avril 2014, soit quatre mois après avoir prêté serment et après consultation des cadres de mon département, je présentais à la population le plan d'actions du DETA 2014–2018. Financer, innover, définir, développer et fluidifier: tels ont été les axes, nécessaires et indissociables, qui ont guidé l'action du DETA ces quatre dernières années.

Le 4 avril 2016, un bilan intermédiaire a été présenté, avec plus de la moitié des projets qui ont dépassé leurs objectifs. Présentation de la stratégie de fluidification de tous les modes de transports, accord sur la gare Cornavin en souterrain, mise sur les rails du trolleybus 100% électrique TOSA, déploiement du programme GEothermie 2020, renforcement majeur des mesures de lutte contre les pics de pollution, augmentation du nombre d'accès à la nature et à l'eau, relance du dossier de la plage des Eaux-Vives, lutte contre les OGM et accroissement de l'offre et de la demande pour les produits GRGA qui garantissent une qualité alimentaire et un impact environnemental réduit ont été les points de satisfaction qui ont été mis en avant pour démontrer l'action vigoureuse du DETA en faveur de la qualité de vie des Genevoises et des Genevois.

Aujourd'hui, il est temps de faire état de la rétrospective 2014-2018. Je suis heureux d'avoir tenu mes engagements auprès des Genevoises et des Genevois.

C'est dans cette perspective que mes équipes et moi-même avons fait preuve d'énergie et de dynamisme durant ces cinq dernières années. Nous avons apporté des changements, en regroupant des services, ceci dans un seul but: simplifier le système, le rendre plus efficient et économiser.

Ces cinq dernières années, j'ai passé cinquante pourcent de mon temps hors de mon bureau. Je suis allé sur le terrain avec mes collaborateurs parce qu'on ne peut pas apporter de changements sans mouiller la chemise aux côtés des femmes et des hommes qui font avancer le navire.

Cette législature a été une législature sans tabou. Nous avons abordé différents sujets, nous avons osé rêver, nous avons pris notre bâton de pèlerin pour aller voir ce qui se faisait ailleurs. J'ai poussé mes équipes à innover, à se concerter, à se mobiliser, à s'engager pour redynamiser notre institution afin d'offrir des prestations de qualité à l'ensemble de la population, qu'elle se déplace à pied, en bus, sur deux ou sur quatre roues. Qu'elle soit adepte de randonnée ou fan de baignade dans le lac. Qu'elle soit fin gourmet ou élève inscrit dans les cuisines scolaires.

Mes équipes et moi-même avons travaillé pour satisfaire l'ensemble de la population!

Je tiens ici à dire que j'ai eu beaucoup de chance de pouvoir compter sur des collaboratrices et collaborateurs dynamiques, qualifiés, efficaces et loyaux. Ils ont veillé à vous offrir des produits, un air de qualité, des routes propres et redessinées, différents moyens de transports dans tout le canton et enfin ils ont défendu vos intérêts sur le plan national et international, tout cela en respectant les coûts et les délais.

J'aimerais les remercier toutes et tous pour leur dévouement et leur engagement pour Genève.

À présent, je suis fier de partager ces nombreuses réalisations avec vous!

Luc Barthassat, conseiller d'Etat
Chargé du département de l'environnement, des transports et de l'agriculture



ENVIRONNEMENT

PRÉSERVATION ET VALORISATION DES RESSOURCES

La population sur notre territoire ne cesse de croître et notre canton se doit donc d'investir pour préparer demain : mobilité, logements, espaces de loisirs font partie des nombreux chantiers en cours. En conséquence, il est crucial que l'impact de cette croissance soit maîtrisé et que les ressources locales ou globales soient préservées et valorisées. Durant cette législature, le DETA a agi.

ACCROISSEMENT EN QUALITÉ ET EN QUANTITÉ DU TRI POUR LES PARTICULIERS ET LES ENTREPRISES

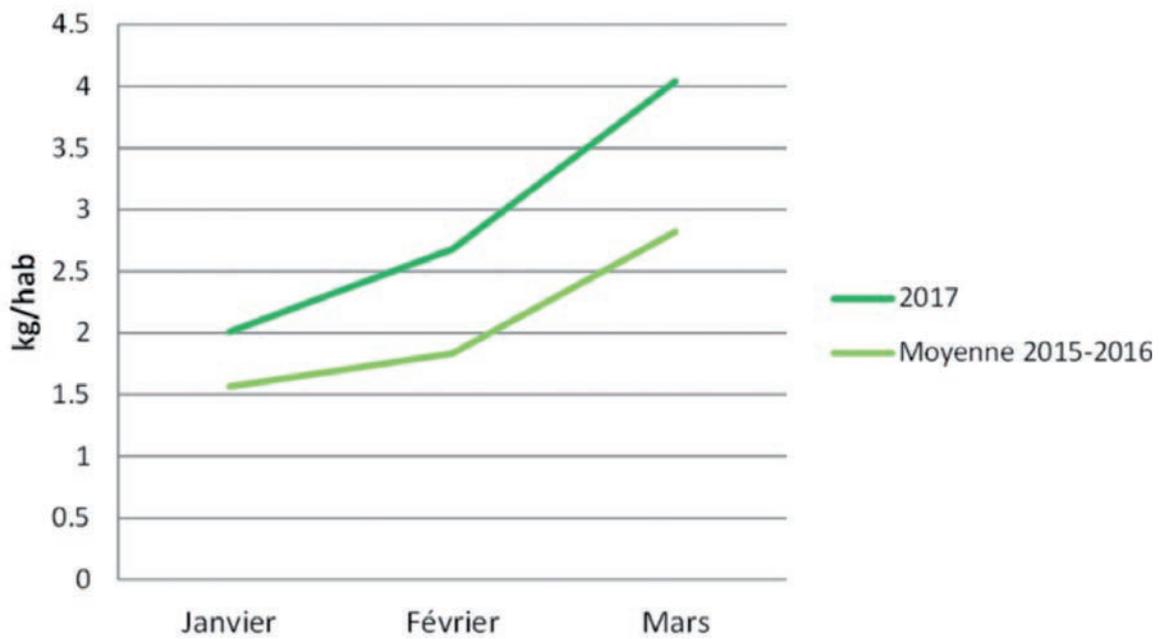
Le Conseil d'Etat s'est engagé à atteindre un taux de 50% de recyclage. Alors que tous les cantons ont décidé d'imposer la taxe poubelle à leurs concitoyens, Genève mise sur la responsabilisation de tous pour atteindre ce taux. Durant toute la législature, différents outils ont été développés par le DETA pour mener à bien la politique de tri :

- **Distribution à grande échelle de « sakatri » (sac à tri)**, sous la bannière de la campagne le « *tri c'est chic* » encourageant le tri des citoyens de tous les déchets valorisables : distribution de plus de 40'000 sacs sur tout le canton.
- **Lancement de la campagne «La P'tite poubelle verte** » menée en collaboration avec les communes visant à valoriser les déchets organiques. 180'000 bacs aérés et autant de rouleaux de sacs compostables ont été distribués.
- **Accompagnement des communes** dans le processus de suppression des tolérances communales.
- Edition et distribution de trois guides à l'attention des professionnels de la construction afin de les aider au quotidien dans la gestion des déchets et des matériaux pollués.
- **Simplification des procédures administratives** afin d'aider les entreprises à mieux gérer les thématiques du tri, notamment grâce à la réalisation d'une plateforme en ligne.
- **Création de la plateforme GENIE.CH**, qui offre la possibilité aux professionnels de partager des solutions durables et économiquement profitables à leurs organisations. Cette plateforme permet de découvrir, d'activer, d'échanger ou de réaliser des projets d'écologie industrielle. À ce jour, le site compte 548 membres et plus de 147'003 pages vues.

Saviez-vous que depuis la mise en place de sa campagne d'information et d'incitation, le volume des déchets de cuisine a chuté de manière significative ? En deux ans le volume de déchets de cuisine recyclés a augmenté de 31%. Et en parallèle le volume de déchets incinérables a baissé de 10% !



Déchets organiques collectés dans les communes partenaires de la P'tite poubelle verte



LE PROJET GÉOTHERMIE LANCÉ ET SUR DE BONS RAILS

Longtemps, la géothermie a été perçue comme un facteur de risque à Genève. De mauvaises expériences à Saint-Gall et Bâle lui avaient donné une mauvaise image. Le DETA a souhaité relancer la Géothermie 2020 compte tenu du potentiel que l'énergie du sous-sol représente pour le canton. Source d'énergie locale, propre, renouvelable et disponible en continu, la géothermie est à même d'assurer à terme une couverture énergétique des trois quarts des besoins de la population genevoise. Le développement de la géothermie constitue désormais une priorité en vue de réduire notre consommation de ressources fossiles et d'accroître notre indépendance énergétique.

Le DETA, grâce à son projet « Géothermie 2020 », a su développer, en collaboration avec ses partenaires, un projet convaincant et respectueux de l'environnement en optant pour une politique d'étude et de sondage progressive du sous-sol et en procédant par petites étapes.

- **Appréhender le sous-sol par étapes** : la première a consisté à étudier en profondeur le sol et le sous-sol du canton afin d'aboutir à une cartographie aussi précise que possible du contexte et du potentiel énergétique disponible. Dans un deuxième temps, les premiers forages ont commencé, d'abord à faible profondeur (-35 mètres : Concorde Châtelaine), puis à moyenne profondeur (-650 mètres : Satigny).
- **Modernisation de la Loi sur les ressources du sous-sol-LRSS (L 305)** : Un vaste travail d'élaboration du projet de loi a abouti en 2017 à un texte actualisé qui offre des possibilités d'exploitation du sous-sol dans une perspective d'avenir durable. Ce texte a été accepté par le Grand Conseil en avril 2017. Cette loi, désormais entrée en vigueur, interdit tout projet de fraction des roches et toute exploitation des éventuels gaz et produits fossiles se trouvant sous nos pieds.
- **Conduite en toute transparence du projet « Géothermie 2020 »** : Les principales étapes du projet sont communiquées régulièrement à la population. De nombreuses journées portes ouvertes ont été organisées pour sensibiliser les Genevois et Genevoises aux enjeux de la géothermie, plusieurs séances d'information ont eu lieu dans les quartiers concernés (ex : Concorde Châtelaine en septembre 2017).



PROTECTION DES PERSONNES ET DES BIENS

La population n'est pas à l'abri des risques environnementaux liés au développement de notre société mais également à la fréquence des phénomènes naturels qui tend à se renforcer avec le réchauffement climatique. Aussi, il est primordial d'agir en amont pour limiter les préjudices existants ou potentiels. Durant cette législature, le DETA a agi.

RENFORCEMENT IMPORTANT DES MESURES EN FAVEUR DE LA QUALITÉ DE L'AIR

L'objectif consiste à protéger efficacement la santé de la population en réduisant les émissions polluantes à la source et le cas échéant, en agissant sans délai lors de pics de pollution grâce à un dispositif consolidé de prévention et d'actions. Fortement renforcé, ce dernier intègre des mesures pragmatiques et ambitieuses visant à réduire promptement les émissions polluantes issues du trafic motorisé. À cet effet, le DETA a réalisé les actions suivantes :

- **Coordination avec les cantons romands pour un cadre d'intervention cohérent** permettant d'intégrer à Genève de nouvelles mesures lors des pics de pollution grâce à des seuils redéfinis (2014).
- **Premier renforcement du dispositif anti-smog avec une mesure de prévention**: réduction recommandée puis obligatoire de la limite de vitesse à 80 km/h sur l'autoroute de contournement en cas de hausse marquée de la pollution (2014).
- **Finalisation d'un outil innovant permettant de suivre la pollution de l'air à l'échelle du Grand Genève** grâce à la plateforme G²AME; cette première démarche permet d'initier un travail d'harmonisation des mesures en faveur de la qualité de l'air dépassant les frontières (2015).
- **Second renforcement du dispositif anti-smog avec une mesure d'incitation**: Genève institue des transports publics au tarif réduit durant les pics de pollution pour offrir une alternative aux usagers motorisés de la route (2015).
- **Adoption, par le canton, d'une stratégie en faveur de la qualité de l'air, une première suisse** pour agir de façon coordonnée à la source sur les polluants atmosphériques (2016).
- **Troisième renforcement du dispositif anti-smog avec une mesure inédite**: la circulation alternée volontaire (2016).
- **Soumission au Grand Conseil d'une modification législative permettant d'ancrer dans la loi le dispositif anti-smog genevois** – le plus complet de Suisse – et d'introduire un nouveau macaron de la qualité de l'air permettant de cibler les véhicules les plus polluants en cas de pic de pollution (2017).
- **Plus de 18'000 jeunes sensibilisés activement aux enjeux de la qualité de l'air avec l'animation EXP'AIR** destinée aux classes d'adolescents. Les gestes citoyens adoptés par la nouvelle génération préparent l'avenir!

Saviez-vous que le bilan de la qualité de l'air 2016 indique pour Genève des résultats positifs inédits? En effet, bien que certains polluants demeurent excessifs, les particules fines enregistrent des concentrations annuelles les plus faibles mesurées et une tendance à l'amélioration est relevée sur plusieurs années.

RENFORCEMENT DU DISPOSITIF POUR LE TRANSPORT DE CHLORE

En cas d'accident, le transport de chlore par le rail peut provoquer des atteintes considérables à la santé de la population. Le tonnage de chlore transitant par Genève, par wagons-citernes et à destination du Valais a plus que doublé en dix ans. Les gros consommateurs situés en Valais importent la plus grande partie de leur chlore de la région de Lyon et de Grenoble en l'acheminant par le rail le long des rives du Léman. Ce transport limite la construction de logements, aux abords des voies ferrées pour des raisons de sécurité, alors que Genève subit une importante pénurie de logements. Le DETA a donc agi, en mobilisant les cantons de Vaud et du Valais, ce qui a incité la Confédération pour qu'une « déclaration conjointe II » soit signée par les CFF, l'OFEV, l'OFT, Scienceindustries et les propriétaires de wagons-citernes. La déclaration vise à réduire le risque pour le rendre acceptable au sens de l'OPAM, d'ici 2025. Actuellement, les signataires de la déclaration planchent sur différentes mesures avec l'appui des cantons pour diminuer le risque, notamment par des itinéraires alternatifs d'approvisionnement par l'Italie. Toutes les mesures à mettre en œuvre doivent être définies d'ici fin 2018 selon cette déclaration. Ultima ratio, des mesures de limitation du transport de chlore pourront être édictées.

RÉDUCTION POUR TOUS DES RISQUES LIÉS AUX MATIÈRES DANGEREUSES DANS L'HABITAT

Le danger représenté par les substances dangereuses lors des travaux de démolition ou de transformation des bâtiments a fait l'objet de l'importante campagne « Travaux sans dangers » destinée aux milieux concernés : propriétaires, régies, entreprises du bâtiment, ouvriers, bricoleurs, etc. Réalisée sur la base d'un partenariat public-privé, la campagne repose sur un module itinérant allant à la rencontre des professionnels, des écoles professionnelles et du grand public.

Saviez-vous que depuis 2014, 7'971 personnes ont été sensibilisées grâce à ce module, 15'380 visiteurs ont découvert l'information sur le site Internet spécialisé et 10 publications, dont 8 traductions, ont été réalisées ?

EN ROUTE VERS L'ÉLECTROMOBILITÉ POUR UNE VILLE MOINS BRUYANTE ET UN AIR MOINS POLLUÉ

Ce programme lancé en 2015 vise à améliorer la qualité de vie des habitants grâce à l'essor de l'électromobilité. En effet, il offre une perspective très prometteuse : en remplaçant les véhicules actuels par des voitures et deux-roues électriques, les nuisances habituellement associées au trafic motorisé individuel, bruit et pollution de l'air peuvent être fortement réduites tout en améliorant l'autonomie énergétique du canton. Les actions réalisées sont les suivantes :

- **Organisation d'un groupe d'échange romand sur l'électromobilité** pour valoriser les synergies et les expériences existantes.
- **Adoption de la Stratégie de l'électromobilité 2030** par le Conseil d'Etat le 28 juin 2017 visant à améliorer les conditions-cadres favorables à l'électromobilité.
- **Développement du réseau genevois de bornes de recharge publiques avec la collaboration de partenaires locaux** : 20 bornes d'ici 2018 déployées par SIG et 120 places pour la recharge disponibles depuis 2017 dans les ouvrages de la Fondation des Parkings.
- **Développement d'une mesure d'incitation** avec la soumission au Grand Conseil d'un projet de loi en faveur de l'extension à 6 ans de l'exonération fiscale des véhicules électriques.
- **Détermination de lignes directrices** permettant d'intégrer au mieux les équipements de recharge des véhicules dans les infrastructures et les bâtiments, en participant à la première publication française d'un guide pratique d'installation.

L'essor de l'électromobilité repose sur l'implication de nombreux acteurs qui ont chacun un rôle à jouer. Afin d'encourager les impulsions et les synergies, le DETA travaille étroitement :

- Avec la Ville de Genève et SIG pour installer 8 bornes pilotes sur le domaine public et préparer, sur la base de cette première à Genève, un document d'aide pratique pour les collectivités publiques.

- Avec les propriétaires, les régisseurs et SIG pour concevoir des solutions pratiques permettant de développer des installations de recharge mutualisées adaptées aux immeubles locatifs.
- Avec la Confédération pour offrir aux particuliers des déductions fiscales sur l'installation de bornes de recharge.

Saviez-vous que les recharges sur les bornes de la Fondation des Parkings sont gratuites ? Cette mesure d'incitation est en vigueur depuis 2016.

MOINS DE BRUIT LIÉ AUX TRANSPORTS

Plus qu'une gêne, le bruit, notamment lorsqu'il est nocturne, entraîne de véritables atteintes à notre santé. En ce qui concerne les infrastructures de transports, les routes sont les principales sources de nuisances sonores, suivies du bruit des avions qui entraîne des impacts localisés. Pour agir à l'encontre du bruit issu de ces installations, le DETA déploie les actions suivantes :

- **Mise en œuvre d'un important programme d'assainissement des axes de circulation les plus bruyants** : sur 130 km de routes cantonales à assainir, 100 km ont pu bénéficier d'un revêtement phonoabsorbant toujours plus performant.
- **Promotion des véhicules électriques** : l'Etat de Genève a adopté en 2017 une stratégie en faveur de l'électromobilité pour encourager l'essor de cette alternative qui permet de réduire très fortement le bruit des véhicules motorisés dans le contexte urbain.
- **Collaboration avec la Confédération et Genève Aéroport** pour intégrer un mécanisme de limitation du bruit lié aux activités de l'aéroport par le biais du Plan sectoriel de l'infrastructure aéronautique (fiche PSIA) présenté en 2017. Ainsi, la fiche PSIA fixe un cadre pour l'exploitation de l'aéroport, intègre un plafond pour éviter tout excès de bruit incontrôlé et une cible permettant de réduire de 160 ha la zone impactée par les nuisances sonores d'ici 2030. Ce cadre s'accompagne de 40 mesures dans le domaine de la mobilité terrestre afin d'augmenter la part modale des transports publics de 47% à 58% pour les passagers et de 25% à 32% pour les employés de l'aéroport.
- **Eco-Drive** : Lorsqu'il n'est pas possible de renoncer aux véhicules motorisés individuels, les modes de conduite écologique (cf. Eco-Drive) présentent un excellent potentiel de réduction des émissions nocives dues au trafic routier. Cette méthode de conduite permet en règle générale une économie de carburant allant de 10 à 15%, avec une réduction du même ordre des émissions polluantes (NOx, PM10, CO et CO2). En outre, par une conduite fluide, elle contribue à réduire les émissions sonores et accroît la sécurité du trafic (conduite anticipée), ceci même sans perte de vitesse. Pour ces raisons, l'Etat de Genève encourage ce mode de conduite favorable à l'environnement auprès de ses collaborateurs et d'un large public.
 - Mise en place d'une formation pour les collaborateurs de l'Etat de Genève
 - Inscription du cours Eco-Drive dans le catalogue de formation de l'Etat de Genève (OPE) : pour les personnes qui conduisent des véhicules de service, les coûts de la formation sont entièrement pris en charge par le service de formation (2017).

Programme de formation des collaborateurs :

- Plus de 1300 collaborateurs de l'Etat de Genève conduisant une voiture de fonction (jusqu'en 2015)
- 230 collaborateurs sensibilisés à l'aide d'un simulateur Eco-Drive (campagne multi-mobilités) entre mai et septembre 2015
- Tout le personnel de la Police (via des formateurs internes)
- Tous les conducteurs TPG.

Saviez-vous que les revêtements phonoabsorbants sont particulièrement efficaces pour piéger le bruit ? En effet, 8 à 10 décibels sont gagnés grâce aux revêtements neufs de dernière génération, ce qui équivaut à diviser le bruit émis par 10 !

POUR UNE COHABITATION RÉUSSIE AVEC LA GRANDE FAUNE

Grâce à une campagne préservée, les habitants du canton de Genève ont l'opportunité de côtoyer une faune particulièrement riche avec la présence d'animaux spectaculaires, cerfs, sangliers, chevreuils, aux portes de la ville. Cette situation privilégiée implique des mesures de gestion adaptées pour éviter les impacts indésirables. Afin d'assurer une cohabitation harmonieuse, le DETA agit.

- **Minimiser les atteintes aux récoltes :** certains animaux sont gourmands et nos produits du terroir bien tentants : l'excellente collaboration entre les services de l'Etat et les exploitants a permis une prévention active, notamment grâce à la pose de clôtures. Les tirs de régulation, réalisés avec un grand professionnalisme par les gardes de l'environnement, interviennent lorsqu'ils sont indispensables. Cette approche porte ses fruits : les dédommagements versés aux agriculteurs lésés ont atteint des seuils historiquement bas ces deux dernières années alors que l'abondance et la diversité de la faune augmentent.
- **Plus d'efficacité avec les mêmes ressources :** en 2017, une équipe de « volontaires nature » spécialement formée assiste le travail de gestion de la biodiversité effectué par les gardes de l'environnement sur le terrain.
- **Accroître la sécurité des usagers de la route :** les cerfs ont la tête ailleurs durant la saison des amours et le risque de collision augmente. Une action saisonnière de sensibilisation a été déployée pour la première fois en 2017 sur le secteur le plus forestier de la route de Sauvigny. Cette opération complète le dispositif déjà présent en permanence qui inclut des réflecteurs lumineux et des avertisseurs sonores pour la faune. Son bilan est excellent puisqu'aucune collision n'a été relevée cette année malgré une présence accrue de cerfs. De plus, les mesures effectuées démontrent une réduction des excès de vitesse.

Saviez-vous que contrairement à une idée reçue, la régulation de la faune n'occupe qu'environ 10% du travail des gardes de l'environnement ? En réalité, ils effectuent avant tout un travail de prévention et de surveillance : l'ensemble des 280 km² du canton de Genève est suivi 7 jours sur 7 par un total de 11 gardes de l'environnement qui se relaient aussi bien le jour que la nuit.

UNE AGRICULTURE GENEVOISE SANS OGM POUR UNE PRODUCTION LOCALE DE QUALITÉ

Sur l'initiative du DETA et d'AgriGenève, le Grand Conseil a adopté en janvier 2016 une modification de la loi sur la promotion de l'agriculture, visant à interdire toutes utilisations d'organismes génétiquement modifiés (OGM) dans l'agriculture genevoise. Le canton de Genève a donné ainsi un signal fort aux autorités fédérales ainsi qu'à la population genevoise. Une position entendue par Berne puisque l'Assemblée nationale a décidé, le 6 décembre 2016, de prolonger de quatre ans le moratoire qui interdit l'utilisation d'OGM agricoles en Suisse, soit jusqu'en 2021.

Saviez-vous que 74% des Genevois et Genevoises sont défavorables à l'utilisation des OGM dans la production agricole végétale et animale ? À Genève, nous avons renforcé la lutte contre les OGM.

RÉDUCTION DE L'UTILISATION DES PRODUITS PHYTOSANITAIRES ET DES RISQUES LIÉS À LEUR USAGE

À l'initiative du conseiller d'Etat du DETA, un groupe de travail s'est attelé à la rédaction d'un rapport sur l'utilisation des produits phytosanitaires (PPh) à Genève. Tous les acteurs genevois concernés par la problématique des PPh sont parties prenantes du groupe de travail : organisations professionnelles de vulgarisation agricole, organisations de contrôle, institutions de formation professionnelle, et plusieurs services de l'administration cantonale y sont aussi associés. Tous les secteurs qui peuvent être améliorés sont abordés : techniques de production, vulgarisation agricole, formation, recherche et établissement d'indicateurs de suivi. Le rapport et les mesures seront présentés au Conseil d'Etat au printemps 2018 en vue de l'adoption d'un véritable plan d'action.

Saviez-vous que le DETA agit aussi en tant qu'acteur direct ?

Le domaine viticole de l'Etat de Genève est une plateforme expérimentale dont les activités techniques doivent bénéficier à l'ensemble des viticulteurs genevois (PI et BIO). Sur son domaine de six hectares, l'Etat favorise le développement de cépages résistants, nécessitant peu ou pas d'interventions phytosanitaires. Ainsi, le cépage Divico, homologué depuis peu, est dorénavant planté sur près de 10 hectares à Genève. D'autres cépages résistants sont en cours d'expérimentation. Depuis 2016, le domaine participe à des essais de traitements fongiques plus favorables à l'environnement.

Pour lutter contre les plantes indésirables, l'Etat a renoncé à l'utilisation des produits chimiques sur son domaine routier cantonal. Ses services travaillent désormais au moyen d'une désherbeuse thermique qui projette de la vapeur d'eau à haute température.

SÉCURISATION DES COURS D'EAU GRÂCE AUX MESURES DE RENATURATION

Les travaux de renaturation entrepris par le DETA ont permis de créer des espaces publics de qualité et d'assurer des conditions favorables au développement de la faune et de la flore indigènes. Des projets qui ont également inclus des mesures pour assurer durablement la sécurité des riverains face aux inondations.

- **Renaturation de la Drize (2014)**: pour protéger les riverains de la commune de Troinex contre les inondations, le DETA a finalisé le projet de renaturation de la Drize. Les travaux ont aussi permis d'améliorer la qualité et la diversité biologique locales grâce à la végétalisation d'une nouvelle berge :
 - 130 mètres de tronçon renaturé
 - Surface de passage plus large pour l'eau évitant son accumulation
 - Remplacement d'une passerelle au profit d'un ouvrage pouvant être surélevé en cas de crue.
- **Nant de Braille (2014)**: maillon essentiel de la biodiversité cantonale, le Nant de Braille à Versoix a été protégé des pollutions accidentelles provenant des routes nationales et cantonales à proximité, ainsi que des crues :
 - 1150 mètres linéaires de rives renaturées (2 berges)
 - Mise en place d'un système de décanteur et séparateur d'hydrocarbures
 - Système de conduites revu.
 - Aménagement d'espaces favorables à la faune et la flore
 - Bassin de rétention en amont de la route de Sauverny pour retenir les trop-pleins d'eau.
- **Renaturation de l'Aire (2016)**: primée à plusieurs reprises, la renaturation de l'Aire fait partie des projets phares du programme de renaturation des cours d'eau cantonal. Les travaux de la 3^{ème} et de la 4^{ème} étape du projet ont complété les aménagements réalisés sur l'Aire et ses affluents depuis 2002. La rivière a aujourd'hui retrouvé son ancien lit. Le projet a su satisfaire des objectifs économiques, sociaux et environnementaux s'inscrivant pleinement dans des principes de développement durable :
 - Sécurisation du quartier Praille-Acacias-Vernets contre les inondations
 - Rétablissement du corridor biologique pour favoriser le retour d'une faune et d'une flore riches et diversifiées
 - Restitution de la fonction sociale du cours d'eau aux usagers par l'aménagement d'espaces publics et de promenades piétonnes.
- **Renaturation de la Versoix (2015)**: gérés par le DETA, les aménagements effectués au site du Molard ont finalisé les travaux de sécurisation de la ville de Versoix face aux inondations. L'accueil du public sur le site a aussi été rendu plus agréable :
 - 1300 mètres linéaires de rives renaturées
 - Réalisation d'un lit et d'une zone d'expansion
 - Stabilisation des rives
 - Constitution d'un cheminement piéton et la création d'un verger collectif.



- **Nant d'Avril (2017-2018)**: le tronçon concerné du Nant d'Avril a permis de mettre à ciel ouvert une partie des eaux en provenance du CERN et d'agrémenter une des bordures de la zone industrielle de Meyrin-Satigny-Vernier:
 - 1200 mètres linéaires de cours d'eau renaturé
 - Remise à ciel ouvert partielle avec déplacement de la piste cyclable et transformation en cheminement mixte
 - Aménagement d'espaces favorables à la faune et à la flore
 - Aménagements favorables à l'accueil du public (bancs, etc.).

Saviez-vous qu'au total, près de 15 km de cours d'eau et de berges ont été renaturés pendant la législature 2014-2018, soit près de 90% des objectifs fixés via le programme accepté par le Grand Conseil ?

PROTECTION ACCRUE CONTRE LES INONDATIONS

Outre les projets de renaturation incluant des mesures de sécurisation des cours d'eau, le DETA a anticipé les risques et agi pour garantir une protection à long terme de la Ville de Genève et des zones à risque contre les inondations de l'Arve et du Rhône.

- **Bassins de rétention à Ville-la-Grand et Juvigny (2016)**: pour retenir les eaux du Foron (France-Suisse) en cas de crue et protéger les Genevoises et Genevois des inondations, cinq bassins de rétention ont été installés en Haute-Savoie.
- **Crue historique de l'Arve - avec un temps de retour de 100 ans (2015)**: aucune atteinte aux personnes n'a été déplorée. Un niveau de dégâts contenu a été enregistré grâce à la bonne coordination entre l'expertise des collaborateurs du DETA et les différents services d'intervention. Après la crue, une coordination avec les gestionnaires français en amont du bassin de l'Arve a été entreprise pour améliorer les capacités d'alerte. La collaboration avec la Ville de Genève s'est également renforcée pour établir un plan de mesures et corriger certains points vulnérables. Des travaux de protection sont en cours au Pont de Sierne et une requête en autorisation a été déposée en ce qui concerne le sentier des Saules. Enfin, la crue de janvier 2018 a permis de vérifier le bon fonctionnement du nouveau dispositif de coordination.

AUGMENTATION DE LA QUALITÉ DES COURS D'EAU

L'accord avec le Pays de Gex pour éviter la construction d'une nouvelle station d'épuration française, qui aurait péjoré gravement la qualité de l'eau du canton, permet de conserver durablement la qualité de l'eau de l'Allondon. Il approuve aussi de nouvelles perspectives pour la Versoix et le Roulave, affluent de l'Allondon.

SÉCURISATION DE LA BAIGNADE DU RHÔNE

L'augmentation des températures prolonge la saison estivale et la demande d'accès à l'eau. Aussi, le Rhône et ses abords situés en milieu urbain sont extrêmement sollicités. Pour répondre à l'augmentation de la fréquentation, le DETA a initié un dispositif d'information en collaboration avec les partenaires institutionnels compétents que sont la Ville de Genève, la Police cantonale et SIG. Les actions suivantes ont été entreprises :

- Mise en place de bouées sur le plan d'eau
- Réalisation d'une base de secours pour la Police de la Navigation, des SIS et de la Capitainerie au quai des Péniches
- Journées de prévention
- Panneaux d'informations aux abords du fleuve
- Concours de sensibilisation
- Document d'information didactique (flyer) disponible en quatre langues (FR/ANG/ESP/PORT), distribué par des jeunes travaillant pour une structure associative de terrain
- Campagne d'information sur les réseaux sociaux.



QUALITÉ DE VIE

Le rythme de vie actuel engendre une pression toujours plus forte pour la population. Un patrimoine naturel de qualité offre une possibilité de se délasser et de se ressourcer d'autant plus précieuse. Aussi, il est primordial de préserver durablement nos espaces naturels pour la qualité de vie de toutes et tous. Durant cette législature, le DETA a agi.

AUGMENTATION DU NOMBRE D'ACCÈS À LA BAIGNADE ET DE ZONES DE PLAISANCE

Bien que Genève soit bâtie sur les rives d'un lac et traversée par de nombreux cours d'eau, la population manque d'accès à la baignade. Pour répondre à cet enjeu, le canton a créé des nouveaux lieux de détente et de loisirs gratuits, sûrs et adaptés. Les travaux d'aménagements lacustres sur les rives du Rhône entrepris par le DETA ont permis d'accroître notablement le nombre d'accès à l'eau et les espaces de plaisance pour la population.

- **Aménagement de la plage du Vengeron** : la plage du Vengeron bénéficie désormais d'un accès à l'eau facilité grâce à l'installation d'escaliers en pierre naturelle sur 50 mètres de rive (2014).
- **Infrastructures légères et démontables autour de Baby-Plage** : le DETA équipe des mobiliers propices au délasserment aux abords de Baby-Plage durant l'été : 3 bancs en bois pour s'allonger sur les enrochements du quai Gustave-Ador et 20 chaises panoramiques pivotantes sur la rotonde du débarcadère des Eaux-Vives permettent aux visiteurs de se prélasser en attendant la mise à disposition de la plage publique des Eaux-Vives (2014).
- **Aménagements lacustres de Cologny** : le quai de Cologny se verra doté progressivement de plus d'accès à la baignade au cœur d'un environnement renaturé : 35'000 m² d'espaces baignade, 16'000 m² d'espaces nature, des gradins en pierre naturelle, 2 pontons circulaires qui permettront aux baigneurs de disposer de points d'accroche et d'espaces de repos plus au large, des roselières et milieux naturels rares qui favorisent la biodiversité, une digue dotée d'un ponton pour se délasser (2018).
- **Centre Nautique de Genève-Plage** : Réalisation d'une plate-forme de 15m sur 2m pour la pratique du wakeboard.
- **Réalisation d'une plateforme à Bellevue** devant l'accès à l'eau de Britania, en collaboration avec la commune (2015).
- **Réaménagements à la Plage d'Hermance** : reconstruction de la zone pataugeoire, prolongement de la passerelle de l'épuisoir, réalisation de l'élargissement du quai en complément aux réaménagements réalisés par la commune.
- **Etude d'aménagement de l'esplanade d'Aire-la-Ville** avec une rampe de mise à l'eau et réalisation d'une estacade pour l'amarrage de 8 bateaux (2014-2015).

DÉMARRAGE DE LA TRANSFORMATION DE LA RADE GRÂCE À UNE VISION COHÉRENTE

Les projets de création de nouvelles infrastructures lacustres portés par le DETA permettent de rendre les quais encore plus conviviaux et accessibles à tous. Ils dessinent des perspectives réjouissantes pour la mise en valeur du paysage autour du lac et de la Rade.

- **« Dialogue avec la Jetée »** : la jetée du Jet d'eau a été transformée pour mieux accueillir les visiteurs et les personnes à mobilité réduite grâce à la suppression des marches du goléron existant, à la création d'une esplanade piétonne facile d'accès et d'une passerelle amovible innovante ainsi que l'installation d'assises. En 2016, un projet conduit par Handicap Architecture Urbanisme (HAU) avec l'étroite collaboration de l'Etat et SIG a permis la création d'une esplanade de 192 mètres par 3,80 mètres réalisée sur 70 mètres de bancs entièrement en bois de chêne.

- **L'Etude URBAPLAN**: une image directrice programmatique a été produite en 2014 par un mandat confié au bureau Urbaplan. Sur la base de cette étude couvrant le Petit Lac et la Rade, des orientations concernant les accès publics, la navigation de loisirs, les activités professionnelles en rapport avec l'environnement ont pu être décrites et analysées. Des propositions de sites selon leur potentiel pour la baignade, pour les activités professionnelles et portuaires ont pu être définies.
- **La plage publique des Eaux-Vives**: la réalisation de ce projet est le fruit d'un intense travail concerté entre toutes les parties impliquées pour répondre aux exigences élevées que suscite l'aménagement d'un lieu aussi emblématique que la Rade de Genève. Ce projet permettra de désencombrer les quais marchands des Eaux-Vives et de ses abords afin d'embellir la Rade. Il s'inscrit dans la volonté du canton d'offrir davantage de lieux de baignade ouverts à tous, sécurisés et adaptés à une population toujours plus friande d'activités aquatiques et dont le besoin d'accès à l'eau, surtout lors d'étés de plus en plus chauds, est bien réel. Un site de baignade d'environ 500 mètres qui pourra accueillir 6'000 à 8'000 personnes lors des belles journées d'été, avec un parc de 65 mètres propice à la détente et aux loisirs, un jardin d'eau et une roselière pour accueillir la faune et la flore aquatiques, un port public qui accueillera jusqu'à 226 places d'amarrage et 245 places pour dériveurs, 5 cabanes pour les pêcheurs professionnels ainsi qu'une buvette ouverte toute l'année. Les travaux ont démarré en été 2017 et l'ouverture à la baignade pour la population est prévue pour 2019.
- **Le Vengeron**: le DETA continue de mener à bien ses projets pour la valorisation de la Rade. En libérant les quais des dériveurs et actuelles cabanes de pêcheurs, la plage publique des Eaux-Vives va permettre la réalisation d'autres projets, tels que celui du Vengeron qui a pour objectif d'accueillir et rassembler les entreprises lacustres en rive droite et de libérer le plan d'eau à l'aval de la jetée du Jet d'eau (déplacement des barges, locaux et ateliers situés sur les quais marchands).

Saviez-vous que la construction de la future plage publique des Eaux-Vives a permis de dynamiser un milieu naturel rare sur le petit-lac ? En effet, le projet prévoit une mesure de compensation originale: une roselière a été considérablement étendue à Chens-sur-Léman, offrant un habitat précieux pour de nombreux animaux.

PLUS DE RÉALISATIONS "NATURE EN VILLE" POUR FAIRE FLEURIR LE BÉTON

La biodiversité dans l'espace construit apporte une plus-value importante pour la qualité de vie de tous. C'est pourquoi le programme Nature en ville du DETA vise à offrir à la population une nature de proximité. Il encourage la réalisation d'actions concrètes en collaborant avec tous ceux qui souhaitent s'engager: propriétaires de jardins, associations, groupes d'habitants, collectivités publiques ou encore entreprises.

- **Appel à projets**: ainsi, grâce à un appel à projets lancé en 2014 par l'Etat de Genève avec le soutien de la Confédération, huit projets ont ainsi pu être réalisés par des acteurs privés: Jardin de plantes comestibles dans la cour d'un immeuble, coin de nature fleuri pour amener de nouvelles couleurs dans un EMS ou milieu naturel alimenté par des eaux de toitures en zone industrielle sont quelques exemples des réalisations qui ont ainsi pu voir le jour à Genève.
- **Promenade des lucanes**: finalisée en 2016, elle intègre la dimension du paysage avec un parcours qui fait le lien entre la ville et sa campagne. Ce chemin très agréable sur les hauts de Thônex est la première concrétisation d'un circuit pédestre de 6 kilomètres qui permettra à terme de relier Belle-Idée aux bords de l'Arve en longeant le cours d'eau du Foron et en traversant le centre de Thônex.

Un concours organisé par le DETA et financé par des fondations privées apporte une impulsion importante dans ce domaine en concrétisant chaque année des projets innovants, avec à son actif les réalisations suivantes:

- **Création d'un potager urbain dans le parc André-Chavanne**: 37 parcelles de potagers urbains dans le parc André-Chavanne au Petit-Saconnex créées par la Fédération regroupant les associations de quartier du Petit-Saconnex et alentours (FLAGS).
- **Réalisation d'un préau fleuri à l'école de Chêne-Bougeries**: un projet du bureau d'études Avis Vert qui relie les enfants à la nature avec des bacs invitant papillons et végétation indigène dans la cour de l'école.

- **Une forêt-jardin pour la cueillette de plantes sauvages** : un espace uniquement constitué de plantes, baies, fruits et champignons sauvages comestibles dans un parc urbain réalisé par la Libellule.
- **Les écoles de Meyrin, lieux de biodiversité et de sensibilisation** : grâce à cette opération, menée par la commune de Meyrin, des centaines d'élèves de 8 écoles primaires ont vu verdoyer le béton de leur préau.
- **Création d'un jardin participatif à la rue des Gares** : une série de bacs constitués de plantes autochtones et favorables à la faune locale installés par Fil Rouge architecture et les habitants de l'îlot 13 pour rendre plus «vivante» la rue des Gares.
- **Toiture végétalisée expérimentale** : La coopérative du Renouveau de Saint-Jean a engagé la végétalisation d'une toiture d'une superficie de 140 m² sur la couverture des voies CFF au 7 avenue des Tilleuls.
- **Parcours didactique du potager communal de Lancy** : un aménagement pour inviter les visiteurs à découvrir et comprendre de manière ludique les richesses de la nature de proximité et le monde des abeilles.
- **Apiculture et potager communautaire** : un projet proposé par l'association BeeOtop pour la création d'un jardin potager géré selon les principes de la permaculture (à la fois durable et économe en énergie) et d'un rucher collectif en milieu urbain.

Le bilan de ce programme est très positif avec des mises en œuvre concrètes, un large champ d'actions et un réel ancrage auprès des acteurs concernés, au sein des grands projets d'urbanisation ou dans le cadre du projet d'agglomération.

Saviez-vous qu'à Genève, tout est fait pour maintenir le patrimoine arboré avec une gestion très stricte : les arbres abattus doivent être replantés ou, quand ce n'est pas possible, compensés ailleurs ? Chaque année, 2000 requêtes en autorisations d'abattage génèrent environ 4 millions de francs d'exigences de compensation.

PROJETS PILOTES POUR LA QUALITÉ DE VIE DES FUTURS QUARTIERS

En marge du programme Nature en ville, le DETA apporte son appui à des actions pilotes permettant d'augmenter la qualité de vie dans les grands projets d'urbanisme. Ainsi, les mini-chantiers explorent de nouveaux usages liés à l'espace public, à la nature, au paysage, à la culture ou au sport. Ils sont le fruit d'une étroite collaboration entre les représentants des riverains et de nombreux partenaires. Les mini-chantiers répondent à cette demande née du terrain pour tester des idées dans l'espace public avant de les pérenniser et de les inscrire, le cas échéant, dans les grandes planifications.

- **14 mini-chantiers ont ainsi été réalisés en 5 ans, entre les Libellules, Châtelaine et Vieusseux** : réhabilitation d'un biotope, installation d'une buvette, création de potagers, les mini-chantiers sont autant de réalisations éphémères, rapides et concrètes qui favorisent une meilleure qualité de vie au quotidien des habitants. En 2014, le mini-chantier du Parc des Franchises, de plus d'un demi-hectare, valorise un bel espace où fleurit une nature luxuriante, à proximité directe des zones construites.

DÉMOCRATISATION DE L'ALIMENTATION LOCALE ET DE SAISON

Le DETA a poursuivi son travail de consolidation de la marque de garantie Genève Région - Terre Avenir (GRTA). Basée sur les valeurs de traçabilité, qualité, proximité et équité, la marque de garantie a créé un lien de confiance entre les consommateurs et les producteurs. Et cela fonctionne :

- **La plateforme GRTA lancée en 2014** ainsi que le concours des « Toqués de GRTA » initié en 2015 constituent deux outils de promotion essentiels pour la valorisation et l'accès des produits locaux au sein de la restauration publique et privée.
- **360 entreprises labellisées, 500 produits certifiés et 357 restaurants** publics et privés labellisés GRTA en 2017. Cet engagement de la restauration stimule l'économie agricole locale et incite les producteurs à développer et proposer de nouveaux produits aux consommateurs.



- **Des élevages de poulets de chair, un élevage de production d'œufs, une nouvelle ligne de conditionnement de lait UHT ou une malterie** sont de beaux exemples de diversification.
- **Le département travaille pour valoriser et labelliser le bois genevois et les poissons du lac.**

Saviez-vous que depuis 2014, 11'500 enfants du primaire ont suivi les animations pédagogiques abordant des thèmes tels que la proximité ou encore la saisonnalité des produits? De plus, dans le cadre de l'organisation «l'Ecole à la Ferme» soutenue par l'OPAGE, 20'000 enfants ont découvert sur le terrain la profession d'agriculteur depuis 2014. C'est pour sensibiliser les nouvelles générations à une agriculture locale et de saison que le département travaille.

UNE BIODIVERSITÉ PLUS RICHE À NOTRE PORTE

Nos espaces naturels sont des poumons de verdure vitaux pour notre canton. Grâce à des paysages variés, ils hébergent des animaux et des plantes d'une diversité souvent méconnue et fournissent autant d'opportunités de surprises et de découvertes pour la population. Ce précieux patrimoine peut être maintenu grâce à des entretiens réguliers et des travaux ciblés, notamment dans les sites protégés, mais aussi avec des mesures plus globales pour assurer la préservation de notre cadre de vie. Ainsi le DETA a agi.

En veillant à l'épanouissement de nos espaces naturels :

- **Les 3'000 ha de forêts**, soit 12 % du territoire cantonal, sont entretenus de façon totalement durable en veillant à l'amélioration de la diversité et de la qualité. Ainsi, depuis 2014, 200 ha forestiers ont été valorisés en veillant à minimiser les atteintes pour l'environnement tout en améliorant la qualité paysagère et la sécurité des usagers. A ce jour, plus de 75% des forêts genevoises sont certifiées pour leur bonne gestion (Certificat FSC®).
- **Plus de 50 réserves naturelles et forestières**, soit 2,3 % du territoire cantonal, sont gérées de façon professionnelle pour maintenir leur richesse.
- **Depuis 2016, le DETA ménage la flore**, souvent rare, présente sur les talus des routes cantonales grâce à un entretien adapté sur une soixantaine de sites répertoriés. En 2017, les techniques ont été encore améliorées pour éviter toute nuisance pour les champs voisins.
- **La réserve naturelle du Moulin de Vert** a bénéficié de travaux d'envergure, car certains milieux perdaient les fonctions qui font leur richesse et certaines espèces liées à ceux-ci étaient en danger. Les roselières ont été entretenues et un réseau de mares temporaires a été mis en place tandis que le niveau d'eau du principal étang a été régulé.

En rétablissant les connexions biologiques entre les espaces naturels, indispensables à la survie des espèces sur le long terme :

- **Mise en œuvre de 4 contrats de corridors transfrontaliers.** Des instruments qui proposent un programme d'actions planifié sur 5 ans pour redynamiser les corridors biologiques, ces voies dans le paysage permettant à la faune de se déplacer et aux graines de se disséminer. Le contrat couvrant le dernier secteur du territoire genevois concerné a ainsi été signé en mai 2016.
- **Dans le cadre du « contrat corridors biologiques Arve-Lac »,** des travaux de revitalisation ont remis à ciel ouvert un tronçon du Chamboton à Jussy, permettant de renforcer les connexions naturelles entre les Bois de Jussy et les Marais de la Seymaz (2014).
- **Le site naturel transfrontalier de La Feuillée** a été inauguré dans le cadre du « contrat corridors transfrontaliers Champagne-Genevois », ajoutant un nouveau relai pour la nature, dans cette région de campagne (2015).
- **Pour faire connaître ces enjeux sous-estimés auprès de la population, des actions d'information sont régulièrement organisées:** lettres d'information, Fête des Vergers en 2014, Colloque transfrontalier en 2015, expositions interactives présentées à la Maison du Salève en 2015 et au Museum en 2016, cahier pédagogique pour 6000 élèves de 7P en 2015, journée d'information sur les corridors noirs en 2017.

En mettant à la disposition de la population une nature riche de découvertes :

- **Des activités de découvertes destinées au public sont organisées** chaque année, souvent en collaboration avec les autres acteurs locaux (associations, Museum, etc.) : rallyes des zones humides et des forêts destinés aux écoliers, visites à thèmes (oiseaux d'eaux, patrimoine forestier, marais de Rouelbeau) ou excursions guidées pour les familles et le grand public dans le cadre de la Fête de la Nature. Ainsi en 2016 et 2017, plusieurs centaines de participants ont pu découvrir les Bois de Versoix et les rives du Rhône sous la conduite de spécialistes.
- **L'accueil du public dans les réserves naturelles** a été considérablement enrichi grâce au programme « *Genève un canton de nature - bienvenue* » présenté en 2016, avec de grands panneaux dans les sites les plus visités. Des informations ont été mises en ligne avec les chants des oiseaux et des batraciens des sites concernés et des petits guides ont été publiés, offrant des informations sur les richesses naturelles présentes dans les réserves. En 2018, c'est tout le canton qui sera couvert : une quinzaine de réserves disposeront d'informations étendues et une trentaine de sites auront leur petit guide.
- **Afin d'encourager la rencontre du public avec la nature, 6 observatoires** sont maintenant équipés d'informations et de conseils très concrets pour faciliter la découverte des animaux sauvages. De plus, en 2016, un parcours permettant à tout un chacun de s'initier au dessin de paysage a été inauguré dans la réserve naturelle des Douves, au cœur des Bois de Versoix.

En donnant à notre canton les outils pour préserver durablement notre biodiversité :

- **Le DETA, en collaboration avec de nombreux partenaires, conçoit une stratégie consacrée à la biodiversité.** Dynamique et novatrice, elle vise à une meilleure prise en compte des prestations assurées par ce patrimoine dans toutes les politiques publiques.

Saviez-vous que, grâce à sa nature diversifiée, le canton de Genève héberge des animaux inattendus ? Ainsi la cistude, une tortue aquatique européenne, peut être observée dans plusieurs réserves naturelles, un repeuplement a été organisé en présence du public en 2017 dans un étang des Teppes de Verbois. De plus, une loutre a fréquenté durant plusieurs mois le Rhône genevois, son retour constituant une première en Suisse. Tout récemment, le chat sylvestre, un félin sauvage, s'est réinstallé dans nos forêts après plus d'un siècle d'absence, avec une reproduction confirmée en 2017.

DES RÉALISATIONS POUR UNE AGRICULTURE INNOVANTE DURABLE ET DYNAMIQUE

À travers l'aide à l'investissement, le canton a favorisé les initiatives permettant à l'agriculture d'innover et de se diversifier dans le respect des principes du développement durable. 65 millions ont été investis dans des projets d'infrastructures agricoles. Ces projets ont bénéficié de subventions et de prêts d'investissement à hauteur de 25 millions (le reste a été financé par des privés). Favoriser l'innovation et l'adaptation des équipements agricoles est un levier important pour relever les défis d'une production locale, diversifiée et de qualité.

En cinq ans, des infrastructures agricoles majeures ont été développées :

- Une centrale maraîchère de l'Union Maraîchère de Genève
- Deux unités de commercialisation pour les produits biologiques (légumes et céréales)
- 18 ha de serres maraîchères et horticoles
- Une malterie du Cercle des agriculteurs de Genève
- Deux poulaillers de poulets de chair
- Un poulailler de poules pondeuses
- Deux hangars collectifs
- Une centrale de biogaz
- Une nouvelle ligne de conditionnement de lait GRTA et une chaufferie à bois
- Une plateforme en ligne de distribution pour la restauration collective labellisée GRTA

Saviez-vous que les demandes d'aides à la reconversion au bio, délivrées par le DETA pendant deux ans, ont explosé ces dernières années ? Ces aides portent leurs fruits. Jusqu'en 2017, le DETA a soutenu la reconversion de près de 770 hectares au total !

- Le développement du BIO à Genève montre une courbe exponentielle.

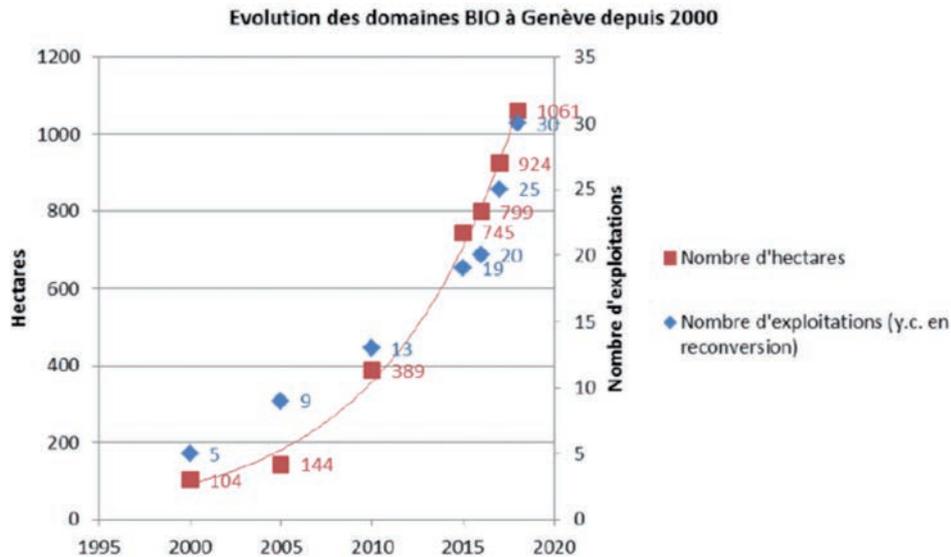


Tableau: DGAN

UN NOUVEL ÉLAN À LA RANDONNÉE PÉDESTRE GENEVOISE

En complément d'un important entretien du réseau de chemins de randonnée pédestre du canton (350 km), plusieurs mesures d'amélioration ont été proposées dans le cadre de la révision partielle du plan directeur des chemins de randonnée pédestre afin de continuer à offrir un réseau d'itinéraires pédestres attrayants et sûrs. Au-delà de son rôle majeur pour la promotion de la santé, la randonnée pédestre représente une réelle opportunité de développer la visibilité des richesses de notre terroir auprès de la population genevoise et des touristes. Durant cette législature :

- **7 passerelles ont été réalisées** pour permettre de renforcer la qualité du réseau. Celles-ci ont été entièrement conçues en bois régional. Les réalisations des passerelles des Fourches et du Roulaves ont permis la réouverture des chemins de randonnée pédestre et des balades viticoles.
- **La première « Journée cantonale sur les chemins de randonnée »** a été lancée en juillet 2017 et a réuni 500 participants.
- **La Carte digitale de la nature et du terroir (geneveterroir.ch/fr/map)** a été réalisée. Celle-ci a pour but de valoriser les richesses du terroir genevois : vente directe, chemins de randonnée, événements locaux, producteurs, activités de plein air, gîtes ruraux, soit toutes les richesses rurales du canton sur une interface interactive.
- **Des infrastructures ont été réalisées également pour les personnes à mobilité réduite**, à Versoix dans la réserve naturelle des Douves ainsi que sur la nouvelle jetée du Jet d'eau.
- **La révision partielle du plan directeur des chemins de randonnée pédestre** propose un programme novateur avec plus de 58 mesures d'amélioration.



TRANSPORTS

VERS UNE MULTI-MODALITÉ ÉPANOUIE

Au cœur de la stratégie générale des transports « Mobilités 2030 », déterminée par le Conseil d'Etat en 2013, la multi-modalité nécessite que des solutions concrètes soient mises en place pour permettre le transfert d'un mode à un autre dans le cadre de déplacements efficaces, et que des conditions cadres soient déployées pour limiter les usages abusifs de certaines pratiques et pour inciter la population à faire évoluer ses habitudes en optant pour des modes de déplacements efficaces et durables. C'est selon cette logique que le DETA a agi pendant cette législature, afin de permettre la concrétisation d'une mobilité raisonnée, efficace et pragmatique.

En 2010, 30% des déplacements réalisés en voiture en tant que conducteur concernaient des distances de moins de 3 km. Aujourd'hui, cette situation a évolué favorablement en diminuant à 24% des déplacements concernés.

UNE FEUILLE DE ROUTE CONCERTÉE POUR LE XXIÈME SIÈCLE

La guerre des transports a trop longtemps fait rage à Genève et le développement d'une mobilité fondée tant sur le libre choix du mode de transports que sur le pragmatisme n'était pas envisageable jusqu'en 2014. Afin de créer une feuille de route partagée, qui permette de sortir Genève des engorgements récurrents et d'offrir à la population des façons de se déplacer crédibles, le DETA a défini comme tâche prioritaire de cette législature l'élaboration d'une stratégie claire et cohérente pour la politique publique des transports :

- Mise sur pied des Etats généraux des transports à l'automne 2014, qui ont récolté l'avis de quelque 12'000 participants qui se sont exprimés en faveur d'une priorisation des modes de transports selon trois types de zones sur le territoire cantonal : priorité à la mobilité douce et aux transports publics dans l'hyper-centre et dans les centres urbains et au trafic individuel motorisé et aux transports publics en périphérie.
- Elaboration d'un projet de loi sur la base de cette large consultation publique, adoption de ce texte et transmission au Grand Conseil par le Conseil d'Etat le 25 février 2015.
- Mise sur pied par le Grand Conseil d'une sous-commission spéciale pour l'élaboration, sur la base du projet de loi proposé par le DETA, d'un contre-projet à l'initiative 154 des Verts (la loi pour une mobilité cohérente et équilibrée, ou LMCE). Vote de ce contre-projet par une importante majorité du Grand Conseil en décembre 2015 et adoption par le peuple, le 5 juin 2016, par près de 68% des votants.
- Le plan d'action pour la concrétisation de la LMCE, présenté en mars 2017, prévoit 100 mesures avec une mise en œuvre par étapes jusqu'en 2021. À fin 2017, 27 de ces mesures ont été réalisées ou sont en cours de mise en œuvre. Sur ces 27 mesures, 6 concernent la mobilité douce, 12 l'amélioration des transports collectifs, 4 les transports individuels motorisés, 2 la pacification du cœur d'agglomération et 3 le stationnement habitants et des services de mobilité.
- En matière de sécurisation et de confort des modes doux, des aménagements ont été réalisés sur la route de Lausanne à l'été 2017 et la traversée de Versoix est en cours de requalification. Depuis mi-octobre 2017, un important test d'aménagement cyclable sécurisé sur le pont du Mont-Blanc, dans les deux sens, est par ailleurs en cours. Les cyclistes se rendant à la gare bénéficient désormais d'une piste sur la chaussée séparée des voitures par des balises, alors que ceux passant de la rive droite à la rive gauche partagent le trottoir aval avec les piétons.

- Dans l'optique de fluidifier le trafic individuel motorisé, des aménagements et des améliorations en matière de signalisation lumineuse ont d'ores et déjà été réalisés, plus particulièrement au niveau de la route du Pont-Butin (2 à 4 mn gagnées à l'heure de pointe du soir) et du carrefour Albert-Thomas, où le contrôle d'accès a été assoupli.
- Pour les transports publics, les mesures liées à la LMCE ont concerné notamment la mise en service de 4 lignes express, la mise en place de balises pour faire respecter les voies bus existantes et, pour la Route de Chêne, améliorer la sécurité, ainsi qu'une réorganisation du pôle transports publics de Cornavin.
- Afin de pacifier le centre-ville, une zone 30 a été réalisée dans le quartier des délices, alors que le quartier de la Jonction est en train d'en bénéficier progressivement.
- Parfaitement dans l'esprit de la LMCE, de nombreuses autres zones 30 ont été mises en œuvre/planifiées en collaboration avec les communes concernées durant cette législature. Il s'agit principalement :
 - en 2014 de Choulex-Chevrier, Thônex (Chamoliet) et d'Aire la Ville,
 - en 2015 de Choulex et Jussy,
 - en 2016 de Chêne-Bourg (Petit Senn), Certoux, Veyrier (Chemin des Rasses) et Hermance
 - en 2017 de Perly, Veyrier (Bois gourmand), Troinex (Chemin de Saussac-Moulin de Drize) et Vandoeuvres-Cologny (Planta-Hauts-Crêts)
 - ainsi qu'à venir ou en travaux en 2018 de Meyrin (Village, cité et Citadelle) et de Satigny.

UNE POLITIQUE DU STATIONNEMENT RAISONNÉE

Clef de voûte de la politique des transports et levier de l'encouragement à la multi-modalité, le stationnement à Genève nécessitait des ajustements significatifs pour correspondre tant à l'évolution des modes de déplacements des Genevois, à la nécessité d'assainir les finances publiques, qu'à la mise en œuvre progressive de la LMCE votée par les Genevois.

- Lancement de l'offre journalière dans les P+R sous-utilisés de Champs Bossu et de Pré Bois ainsi qu'au P+R de voie centrale depuis janvier 2018 et prochainement au printemps 2018 dans le P+R de Sécheron.
- Création de près de 2000 places nouvelles pour les deux-roues-motorisés entre 2014 et 2018, principalement au centre et à l'hyper-centre, correspondant à l'augmentation inédite du nombre de motos et scooters ces dernières années, mode qui utilise moins d'espaces publics que les voitures. Cette hausse de 25% du nombre de places en 4 ans et demi a été réalisée massivement en surface (+ de 80%) et au besoin dans certains parkings (Alpes, Sécheron, Dufour, Plainpalais, Uni Dufour, Uni Mail et Ansermet) ou lors de la construction de nouveaux ouvrages (Gazomètres).
- Adoption par le Conseil d'Etat en juin 2017 d'une modification du règlement d'exécution de la loi d'application de la législation fédérale sur la circulation routière (RaLCR) concernant les macarons « habitants », qui vise, outre leur dématérialisation progressive, à introduire une nouvelle condition d'attribution, afin d'améliorer le stationnement sur la chaussée pour les riverains ne bénéficiant pas de place de parc privées. Pour pallier au « surbooking », qui génère un fort mécontentement de la part d'habitants peinant à trouver une place dans certaines communes, les nouvelles dispositions en vigueur depuis le 1^{er} septembre 2017 impliquent, pour l'obtention d'un macaron, que le requérant ne loue pas d'ores et déjà une place de parking ou n'en est propriétaire. En effet, il a été constaté que certains locataires n'utilisaient pas leur place dans les parkings privés pour la sous-louer. En partenariat avec les professionnels de l'immobilier, chaque habitant doit désormais faire signer une attestation type par sa régie, ainsi qu'une attestation sur l'honneur, qui seront remises à la Fondation des parkings (FP). Actuellement le nombre de macarons attribués diminue d'ores et déjà à hauteur de quelque 2% par mois.
- Mise en place de nouvelles zones macarons « habitants » dans les communes d'Hermance, Jussy et Cologny en 2016 ainsi que Confignon, Bernex et Versoix en 2017, afin de mieux répondre au besoin à la fois des habitants, des visiteurs, des personnes qui travaillent dans ces communes et des entreprises qui y exercent une activité.
- Mise en place de nouveaux moyens de paiement du stationnement (PayByPhone, nouveaux horodateurs, etc.) pour faciliter le règlement du stationnement : 60% du temps de stationnement utilisé par les Genevois n'étant pas acquitté en 2013.

- Mise en place d'une nouvelle politique, systématique et équitable, du contrôle du stationnement au travers du développement des « Scan-Cars », dès début 2018.
- Installation de 642 capteurs électroniques sur des places de parc pour récolter des informations sur leur utilisation, et potentiellement en optimiser l'accessibilité, et à terme orienter les usagers vers les places disponibles en temps réel afin d'éviter que les véhicules tournent dans les quartiers.
- Publication et diffusion en novembre 2014 du « Guide genevois du stationnement vélo à l'attention des communes, des entreprises et des propriétaires immobiliers » pour les encourager à développer une offre de stationnement adéquate pour les cycles (places en nombre suffisant, protégées, voire sécurisées), ceci notamment afin de favoriser le transfert modal avec les transports publics.
- Inauguration du nouveau parking des Gazomètres à la Jonction (200 places pour les visiteurs, 200 places pour les habitants et 26 places pour les deux-roues motorisés), le 3 avril 2017.
- Lancement des travaux du nouveau parking de Chêne (juin 2018).

PROMOTION ET FACILITATION DU COVOITURAGE

La majeure partie des voitures ne transporte qu'une personne, que ce soit pour les trajets domicile-travail ou pour des motifs loisirs, contribuant ainsi à la multiplication des véhicules sur des réseaux déjà engorgés. Augmenter, lorsque cela est possible, la pratique du covoiturage permettra de diminuer sensiblement la pression sur les réseaux.

- Création d'un portail d'agrégation de l'ensemble des offres de covoiturage françaises et suisses à l'échelle de l'Arc lémanique dans le cadre du programme européen INTERREG IV en septembre 2015.
- Campagne de promotion du covoiturage à l'échelle transfrontalière en septembre 2015.
- Réalisation actuellement en cours d'une étude de faisabilité, en partenariat avec l'ATMB, l'Etat français, le conseil départemental de la Haute-Savoie, les douanes suisses, pour la mise en place d'une 4^{ème} voie en faveur du covoiturage à la douane de Bardonnex. Pour mémoire une 3^{ème} voie de circulation en sortie du canton a été ouverte au trafic pendulaire grâce à des travaux effectués côté suisse en 2016, et dans le cadre de travaux qui ont été réalisés par l'ATMB jusqu'à fin 2017 côté français.
- Entretiens, un premier test de voie réservée aux co-voitureurs aura lieu au passage de la douane de Thônex-Vallard d'ici à l'été 2018, les autorités suisses et françaises concernées venant de s'accorder sur la signalisation en la matière.

LÉMAN EXPRESS: MISE SUR LES RAILS DU RÉSEAU TRANSFRONTALIER

Grâce à l'achèvement des travaux de la liaison ferroviaire CEVA, le projet de RER transfrontalier de 230 kilomètres de lignes desservant quelque 45 gares dans les cantons de Vaud, Genève et en France voisine doit offrir une alternative crédible à la voiture pour les déplacements transfrontaliers et permettre, sur sol Genevois, une nouvelle offre efficace et rapide de transports publics, grâce aux cadences offertes et à un parcours en site propre. La mise en service dans les délais du Léman Express permettra ainsi de réorganiser les transports, tous modes confondus, dans de nombreux quartiers et zones du canton, selon les principes définis par la LMCE.

Travaux CEVA

- Reprise en janvier 2014 du pilotage de la construction de la jonction ferroviaire CEVA et mise en place d'un comité d'experts en juin 2014 pour faire une appréciation qualitative sur la conduite des travaux, les processus de décisions et l'identification des risques du projet à l'attention des autorités membres du comité de pilotage du projet. Ces experts ont finalisé leur rapport au cours du premier trimestre 2015, avec une série de recommandations qui ont pu être mises en œuvre. L'avancement global du CEVA a dépassé les 85% à fin 2017, avec notamment le percement du tunnel de Champel en juin 2017.
- Quant à la prévision des coûts finaux à fin 2017, elle reste stable et les risques ont fortement diminué. L'objectif de mise en service complète du réseau Léman Express reste, à ce stade, fixé à fin 2019, malgré les procédures en cours sur les mesures de protection contre les vibrations et le bruit soldien.
- La nouvelle gare de Pont Rouge est devenue la première à être mise en service le 8 décembre 2017. Dès mi-2018, elle sera desservie par un train tous les ¼ d'heure aux heures de pointe depuis et vers Coppet.
- Une première section de la Voie verte a été ouverte le 22 décembre 2017 entre Eaux-Vives et Chêne-Bourg, et les travaux se poursuivent pour une mise en service de l'ensemble de ce tracé jusqu'à Annemasse, pour le printemps 2018.

- Egalement très attendue par la population, la passerelle piétonne du viaduc de la Jonction a été élargie et rouverte le 22 décembre 2017.

Léman Express

- Consultation publique de la population du Grand Genève pour choisir le nom du futur RER transfrontalier franco-valdo-genevois, et ainsi lui permettre de s'approprier cette future offre inédite de déplacements, en juin 2015. Quelque 8000 personnes se sont prononcées pour choisir « Léman Express ».
- Choix de l'identité visuelle du Léman Express, signée par le bureau genevois Base Design, pour l'habillage des trains et du nouveau réseau, en mai 2017. La convention de partenariat relative à la marque Léman Express a été signée le 12 septembre 2016 et le contrat de licence de marque fixant les modalités d'exploitation de la marque « Léman Express » par SNCF Mobilités et les CFF a été signé le 26 juillet 2017.
- Afin de réaffirmer les ambitions communes des cantons de Vaud et Genève, de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et de la Confédération en matière de gouvernance de la future offre de transport du Léman Express, une lettre d'intention sera signée au printemps 2018, confirmant ainsi la volonté des partenaires de créer rapidement une autorité organisatrice unique et de proposer aux usagers un réseau performant et de qualité, de part et d'autre de la frontière.
- Afin de préparer l'arrivée du Léman Express et la mise sur pied d'une communauté tarifaire transfrontalière élargie à l'ensemble des acteurs gravitant autour du nouveau réseau, un travail concernant la gouvernance et la structure d'Unireso est en cours de finalisation sous la conduite des TPG associés aux CFF et à la SMGN. La mise en place de la nouvelle structure d'Unireso est prévue à l'automne 2018.

Bâtir l'agglomération ferroviaire

- Lancement en octobre 2015 de la construction des points de croisement de Chambésy et Mies (VD), qui vont permettre que les trains se croisent et que soit introduite la cadence au quart d'heure des trains du Léman Express, d'abord en juin 2018 aux heures de pointe entre Coppet et Lancy Pont-Rouge, puis entre Coppet et Annemasse à la mise en service de CEVA.
- Le 7 décembre 2015, obtention de la Confédération de près d'un milliard de francs (au lieu des 800 millions prévus initialement par FAIF) pour l'extension souterraine de Cornavin, qui arrivera en effet à saturation à la mise en service du Léman Express, dans le cadre de la signature de la « Convention cadre relative à l'extension de capacité du nœud de Genève ».
- Le 4 mai 2016, le Conseil d'Etat a déposé auprès du Grand Conseil un projet de loi ouvrant un crédit d'étude et d'investissement de 425,28 millions de francs relatif à l'extension de capacité du nœud ferroviaire de Genève. Celui-ci a été adopté à l'unanimité du parlement genevois le 22 septembre 2016. La Ville ayant fait de même auprès de son législatif pour la part qui lui revenait, Genève a donc respecté dans les délais impartis les engagements pris en décembre 2015 avec la Confédération et les CFF dans le cadre de la convention concernant l'extension souterraine de la gare de Cornavin.
- Dans le cadre des journées portes ouvertes CEVA, campagne « GE aime le train » pour informer et sensibiliser les Genevois au futur réseau et les mobiliser dans le cadre des négociations fédérales en cours sur le financement du rail, en septembre 2017. 30'000 personnes ont participé aux portes ouvertes et des milliers de cartes postales soutenant la position des autorités genevoises ont été adressées par les Genevois aux autorités fédérales.
- Négociation et signature entre le canton de Genève et les CFF d'une feuille de route définissant les besoins genevois de développements ferroviaires jusqu'en 2035, le 14 novembre 2017. Ce document affirme la volonté des partenaires de poursuivre ensemble les aménagements de l'offre voyageurs et marchandises, de l'infrastructure et de l'urbanisation autour des gares genevoises, actuelles et futures, pour renforcer le Léman Express et son attractivité. Ainsi à moyen / long termes, après la réalisation du projet de « raquette » ferroviaire permettant d'assurer de nouvelles liaisons sans transbordement entre la rive gauche, Vernier, l'Aéroport et Nations avec le Léman Express, une ligne supplémentaire entre Lancy, Cherpines et Bernex est envisagée.
- Lancement de la campagne de la CTSO (Conférence des directeurs des transports de Suisse occidentale) pour faire valoir les projets romands et bernois dans le cadre de la prochaine tranche d'investissements fédéraux pour le rail, parmi lesquelles la cadence au quart d'heure sur l'axe La Plaine-Vernier-Genève du Léman Express.
- Dépôt auprès de l'Office fédéral des transports en février 2018 de la PAP (procédure d'approbation des plans) des premiers aménagements ferroviaires du pôle de Cornavin dans la perspective de l'agrandissement souterrain.

- Etude puis enquête publique pour l'allongement des quais sur la ligne Genève-La Plaine : début des premiers travaux à l'été 2018.

DES FAÇONS DE SE DÉPLACER INNOVANTES

Genève est longtemps restée en marge des développements technologiques et de l'évolution des usages dans les transports, qui pourtant se développent partout dans le monde encourageant la multi-modalité en permettant à la population de passer des transports publics au scooter ou de la voiture au vélo, tout cela avec un simple abonnement. Aussi, après plusieurs séminaires d'études à Zurich, Bâle, Bordeaux, Paris, Lyon, Milan, Berlin, Londres ou Moscou, le DETA a développé une politique proactive pour démarcher les entreprises évoluant déjà dans ces secteurs et créer les conditions cadres permettant leur implantation sur sol genevois.

- Adaptation en avril 2016 par le Conseil d'Etat du cadre réglementaire de la circulation routière pour permettre à des systèmes de voiture en libre-service en flotte libre de se déployer sur le canton. En novembre 2016, implantation de la société Catch a Car à Genève avec 100 voitures au gaz naturel.
- Lancement des démarches pour l'implantation à Genève de sociétés de scooters électriques en libre-service en 2017. Le DETA espère pouvoir annoncer la concrétisation de cette démarche dans le courant du printemps 2018.
- Reprise du dossier de vélos en libre-service et redéfinition du cahier des charges en 2014. Bien que le dossier soit actuellement bloqué par des recours juridiques, le DETA espère pouvoir offrir ce service à la population dans le courant de l'été 2018.
- Développement de discussions partenariales avec la société Sea Bubbles pour le développement de taxis lacustres sur le Léman. Première mise à l'essai prévue au printemps 2018.

DES RÉSEAUX ACCESSIBLES ET OPTIMISÉS

DÉVELOPPEMENT ET FINANCEMENT DES INFRASTRUCTURES CYCLABLES

L'usage du vélo et du vélo à assistance électrique connaît une formidable augmentation à Genève ces dernières années et ce tout au long de l'année (croissance de plus de 20% en moyenne depuis 2013). Or, les crédits de renouvellement attribués à la direction générale du génie civil n'ont cessés d'être revus à la baisse dans le cadre des budgets successifs des deux premières années de législature. Le DETA s'est donc fixé comme priorité d'assurer des financements dédiés pour accroître encore le réseau cyclable et faire face à la hausse des usagers.

- 49 km de nouvelles pistes et voies cyclables ont été réalisées durant cette législature, auxquels les 7 Km de la voie verte CEVA doivent être rajoutés.
- Crédit d'investissement de 8 millions de francs voté par le Grand Conseil le 4 novembre 2016, afin de développer les pénétrantes cyclables et dynamiser la politique en faveur des cycles, dans la direction souhaitée par l'initiative 144.
- Au total, ce sont quelque 37 millions de francs qui auront ainsi été obtenus par le DETA auprès du Grand Conseil pour améliorer les déplacements en mobilité douce. Ce montant permettra de financer plus de 20 projets, représentant la réalisation prochaine de plus de 30 kilomètres d'aménagements cyclables, de 2 dispositifs d'aide au franchissement de niveau ainsi que de nombreuses améliorations ponctuelles.
- Lancement des travaux des deux premières vélostations (Lancy / Pont-Rouge, 1200 places et Eaux-Vives Sud, 236 places) en interface des gares CEVA.
- Publication et diffusion en novembre 2014 du « Guide genevois du stationnement vélo à l'attention des communes, des entreprises et des propriétaires immobiliers ».
- Recensement auprès des communes, compétentes en la matière, des stationnements vélos. En moyenne, le nombre de places vélos a augmenté de 5% par année entre 2013 et 2017 pour atteindre 23'000 places en 2017. En Ville de Genève, 16% de places supplémentaires ont été créées en 3 ans.



- Campagne de prêt de vélos à assistance électrique à tarif préférentiel depuis septembre 2017, financée par la subvention du DETA à l'association Genève Roule.
- Projet pilote d'onde verte vélo inauguré à l'automne 2017, à la rue de la Servette.

TRANSPORTS PUBLICS GENEVOIS : DÉVELOPPEMENT DE L'OFFRE ET DE LA VITESSE COMMERCIALE

Après deux votations populaires successives sur le prix des billets et abonnements des TPG qui ont donné un coup de frein au développement de l'offre des transports publics genevois, le DETA a cherché à obtenir les moyens de proposer de nouvelles offres innovantes et de développer davantage le réseau dans son ensemble.

Amélioration de l'offre

- Mise en service de nouvelles lignes express (5+, G+, C+, V+) plus rapides et directes pour optimiser les déplacements des usagers sur des axes pendulaires fortement sollicités depuis avril 2017 grâce à un crédit supplémentaire de 5 millions de francs voté par le Grand Conseil en septembre et décembre 2016. Grâce à ces nouvelles lignes plus rapides, les usagers TPG bénéficient de presque 5 heures de gain par jour pour l'ensemble des trajets.
- Amélioration de la desserte des pôles hospitaliers par les TPG (augmentation de la fréquence hôpital de Loëx et desserte entre les HUG et le site hospitalier des Trois-Chênes).
- Amélioration de la desserte du quartier des organisations internationales par les TPG : augmentation de la fréquence de la ligne 8 et optimisation du tracé de la ligne 22.
- Mise en service en décembre 2017 de la nouvelle ligne 23 entre Carouge et Genève Aéroport, au parcours optimisé, qui sera équipée des nouveaux bus électriques à recharge aux arrêts TOSA. Après une période de rodage, la mise en service commerciale progressive des bus TOSA est prévue à partir de fin janvier 2018. L'innovation que représente le projet TOSA a été couronnée par le Prix Watt d'Or 2018, remis par l'Office fédéral de l'énergie.
- Adoption par le Grand Conseil le 21 septembre 2017 de la loi 12128 visant à revenir progressivement à un niveau d'offre équivalent à celui de 2014 (+6%). Pour ce faire, un montant de 9 millions pour 2018 et 15 millions à partir de 2019 a été voté lors de l'adoption du budget le 14 décembre 2017. Ainsi, dès le printemps 2018, les usagers des TPG bénéficieront d'une importante amélioration des fréquences sur l'ensemble des lignes de tram, tant aux heures creuses qu'aux heures de pointe. Pour ces dernières, l'offre atteindra un niveau jamais atteint jusqu'à présent. Elle est destinée à satisfaire la demande croissante liée aux nouveaux développements urbains et à réduire la saturation observée sur certains tronçons. La desserte bus des hôpitaux universitaires, des organisations internationales, du secteur de la Gradelle et de l'aéroport sera notamment renforcée. Suite à la mise en service aux heures de pointe dès juin 2018 de la cadence au ¼ d'heure des trains entre Pont-Rouge et Coppet, les lignes du Pays de Gex et de la Rive droite seront améliorées et assureront un rabattement optimal sur les trains, préfigurant l'arrivée du Léman Express.

Amélioration de la vitesse commerciale

- Mise en place depuis juin 2017, en application de la LMCE, de balises de séparation entre trafic et voies réservées aux bus pour permettre aux transports publics d'avancer sans être pris dans le trafic, plus particulièrement sur le pont de Lancy (gain spectaculaire de 5 à 6 mn par bus aux heures de pointe du soir), sur la Route de Malagnou, et prochainement dans le tunnel de Ferney et sur la Route Blanche. Cette mesure doit permettre une plus grande fluidité des déplacements, une amélioration de la progression des véhicules, une réduction de la pollution, ainsi que des économies sur l'entretien de la flotte.
- Généralisation des arrêts à la demande sur l'ensemble du réseau de bus et trolleybus des TPG depuis décembre 2017.
- Modification de la régulation de carrefours à feux depuis décembre 2016 pour assurer une progression plus rapide des bus, trolleys et trams sur les routes des Acacias, de Pré-Bois, de Malagnou, des Bastions, de Lyon et d'Aire, ainsi qu'au niveau du Pont de Saint-Georges.
- Création d'une voie de bus dynamique, c'est-à-dire opérationnelle aux heures de pointe du matin (7h-9h), pour séparer les bus du trafic sur la route de Chancy en juin 2017, avec un gain de 90 secondes par véhicule.
- Création de voies bus à la Route de Saint-Julien, Route de Drize et Rue François Dussaud. De même, un prolongement de la voie bus à la Rue des Contamines est prévu prochainement.

- Réintroduction de marquages "damier" : après un marquage devant Uni-Mail réalisé en 2017, afin de supprimer des blocages du tram 15, un damier sur le carrefour des 22 cantons est prévu en 2018.
- Réaménagement de l'arrêt Cornavin des trams 14 et 18 pour permettre la descente et la montée des voyageurs des deux côtés des trams, afin de réduire le temps d'arrêt sur la principale interface de transports publics du canton en termes de volume de voyageurs en transbordement. Grâce à cette dernière amélioration, les piétons et les usagers TPG bénéficient de 88% d'espace en plus. Cette plus grande fluidité des circulations permet aux trams de gagner 15% de temps à chaque arrêt.

Record de fréquentation pour les TPG

- En 2017, les TPG ont dépassé pour la première fois le nombre record de 200 millions de voyageurs par année, confortant leur place de deuxième plus important réseau urbain de transports publics de Suisse.

TRANSPORTS PAR CÂBLES : UNE INNOVATION QUI SE CONCRÉTISE

- En 2017, réalisation d'une étude de faisabilité, puis d'une étude préliminaire, en vue de la création d'une télécabine urbaine reliant la douane de Bardonnex au P+R 47, via notamment les Cherpines, Bernex et l'aéroport.
- Dépôt au Conseil d'Etat d'un projet de loi de financement pour les études d'avant-projet, au printemps 2018.

EXTENSION DU RÉSEAU DE TRAMWAYS

- Début des travaux de l'extension de la ligne 12 à Annemasse en février 2017. Les travaux de la plateforme de Moillesulaz ont, quant à eux, débuté fin septembre 2017 pour une mise en service de la première nouvelle ligne de tram transfrontalière prévue d'ici à fin 2019.
- L'autorisation de construire pour le prolongement du tram de Bernex jusqu'à Vailly est entrée en force en juin 2017, avec un démarrage des travaux prévu au deuxième semestre 2018, pour une mise en service à fin 2020.
- Suite à l'enquête publique pour le prolongement de la ligne 15 vers St-Julien, les oppositions sont en cours de traitement et le démarrage des travaux jusqu'à la ZIPLO est désormais prévu pour fin 2019.
- Lancement du projet d'extension du réseau de tramway Grand-Saconnex en 2017 et début des études d'avant-projet à la mi-2018.
- Dès 2018, restructuration de l'organisation des projets de planification et de construction de nouvelles lignes de tram en matière d'organisation, gestion, gouvernance et monitoring.

CONCRÉTISATION DE LA TRAVERSÉE DU LAC ET D'UN VÉRITABLE PÉRIPHÉRIQUE AUTOROUTIER

Serpent de mer de la politique des transports de Genève depuis des décennies, le projet de grande traversée du Lac demeure une infrastructure de première importance pour offrir un véritable périphérique autoroutier à notre agglomération et désengorger les réseaux genevois, assainir le centre-ville en terme de qualité de l'air et de nuisances sonores, et permettre aux automobilistes de passer d'un point à un autre du canton de façon efficace. Le DETA s'est donc fixé comme priorité de reprendre le pilotage de ce projet stratégique et de déterminer un plan d'actions concret et réaliste qui permette une mise en service à l'horizon 2030.

- Création en février 2016 d'un comité de pilotage conjoint Canton de Genève / Office fédéral des routes pour définir le calendrier et le suivi de la mise en œuvre de l'élargissement de l'actuelle autoroute de contournement : 8 tronçons répartis sur les 15 prochaines années.
- Accepté par 62% des Genevois, le fond fédéral pour les routes et les transports d'agglomération (FORTA) permettra d'assurer l'entretien des infrastructures autoroutières et d'entreprendre les travaux nécessaires à la résorption des goulets d'étranglement en finançant pour le canton de Genève, l'élargissement de l'autoroute de contournement. De plus, ce fond permettra également d'assurer la part de financement fédérale des mesures du projet d'agglomération du Grand Genève.
- Validation le 22 septembre 2017, par le Conseil fédéral du projet général de l'élargissement entre Meyrin et Le Vengeron et du complément de la jonction de Lancy-Sud. Le début des travaux de la nouvelle jonction autoroutière du Grand-Saconnex est programmé pour fin 2018.
- Relance du projet de grande traversée du lac et soumission populaire : adoption par le Conseil d'Etat

du plan d'actions y relatif le 15 octobre 2014 et plébiscite de l'IN 157 à 62,8% par les Genevois.

- En octobre 2016 grâce à un appel à candidatures, le comité stratégique Traversée du Lac a été constitué. Ce dernier regroupe en plus du comité de pilotage actuel de la traversée du Lac, les autorités du Grand Genève, à savoir les partenaires vaudois et français. Le but est d'assurer le suivi stratégique du projet et suivre la coordination des différentes maîtrises d'ouvrages pour tous les thèmes en lien avec le bouclage autoroutier. Il s'est réuni à deux reprises: le 20 juin 2017 ainsi que le 28 novembre 2017.
- Constitution du Conseil consultatif de la Traversée du Lac par le Conseil d'Etat, le 9 novembre 2016.
- Validation par le Conseil d'Etat de l'étude financière sur la Traversée du Lac, réalisée conjointement par le DETA et le DF.
- Validation par le Conseil d'Etat du projet de loi de 6,3 millions de financement (1^{ère} tranche) pour les études d'avant-projet de la Traversée le 26 juillet 2017.
- Rapport du Conseil consultatif publié le 29 septembre 2017 sur le choix d'une traversée en tunnel ou en pont. Choix recommandé: variante en tunnel-pont-tunnel.

ROUTES: CONCRÉTISATION D'UN RÉSEAU STRUCTURANT LE TRAFIC DE TRANSIT

Pour faire face à l'augmentation de la population de notre région en raison de son dynamisme économique et de l'accroissement de la demande en déplacements, notamment pendulaires, qu'elle implique, le DETA a relancé la création de nouvelles routes destinées à renforcer le réseau primaire existant pour canaliser le trafic en évitant les centres urbains, notamment depuis et en direction de l'autoroute, dans la perspective de son élargissement.

- Réalisation de la Route des Nations, projet attendu depuis plus de 30 ans. Lancement des travaux le 2 octobre 2017.
- Début des premiers travaux nécessaires à la réalisation du maillon routier des communaux d'Ambilly (abattages d'arbres) en février 2018.
- Dépôt d'un projet de loi de crédit d'investissement au Grand Conseil pour la réalisation des infrastructures routières de Genève Sud (la liaison L1 entre la route de Saconnex d'Arve et la route d'Annecy et la liaison L2 entre la route d'Annecy et la route de Pierre Grand), le 27 septembre 2017.
- Démarrage des études d'avant-projet pour le barreau routier de Montfleury en lien avec la future demi-jonction autoroutière de Vernier-Canada, pour desservir le pôle d'activités en développement ZIMEYSAVER, en juillet 2017.
- Démarrage des études d'avant-projet en octobre 2017 pour le boulevard des Abarois afin de desservir le Grand projet urbain de Bernex.
- Lancement de la première phase de mise en œuvre de la « moyenne ceinture » définie par la LMCE, le 14 décembre 2017. Le déploiement de la nouvelle stratégie de régulation sur la moyenne ceinture ainsi que sur certains axes structurants se poursuivra jusqu'à 2020. Celui-ci a débuté le 12 décembre 2017 par l'amélioration de la fluidité au carrefour Albert Thomas, puis le 14 décembre au carrefour Pont Butin/Rue des Communes-Réunies. Le premier trimestre 2018 verra le déploiement se poursuivre sur la route de Saint-Julien, depuis les Palettes jusqu'au tunnel de Carouge, sur la route de Ferney pour le secteur compris entre l'autoroute et la place de Carantec, sur la route de Pré-Bois, sur l'avenue de la Paix et sur la rive droite de la rade de Genève, secteur compris entre la place Albert Thomas et le pont du Mont-Blanc. Ce dernier secteur sera finalisé en 2019 avec des aménagements qui permettront de fluidifier le trafic et de créer une véritable piste cyclable.

DES CARREFOURS À FEUX MODERNES ET INTELLIGENTS

40% des feux de signalisation de notre canton sont obsolètes, tant du point de vue du matériel que des programmes informatiques qui les commandent, en raison de décennies de manque d'anticipation et de non-renouvellement adapté. Afin de doter Genève d'une régulation lumineuse intelligente, évolutive et efficace, il était urgent et impératif de lancer un ambitieux programme de modernisation. Dans l'intervalle, des mesures immédiates de fluidification s'imposaient que le DETA a commencé de mettre en œuvre dès 2014.

- En partenariat avec le DSE, dépôt en mars 2016 au Grand Conseil d'un projet de loi de financement de 50 millions de francs pour renouveler 175 des 450 carrefours à feux du canton et créer un pôle centralisé de gestion du trafic. Vote le 23 septembre 2016, de cette loi de financement, par le Grand Conseil.
- 13 carrefours rénovés, sur 175 carrefours obsolètes, en janvier 2018 :
 - Avenue de la Roseraie / hauteur CRER
 - Tranchées / Athénée
 - Tranchées / Florissant
 - Route du Bois-des-Frères / Chemin du Grand-Champ (piétons)
 - Avenue de Richelien / Rebroussement autoroute
 - Rte de Saint-Julien / Chemin du Pont-du-Centenaire
 - Stand de Veyrier / Antoine-Martin
 - Chemin Antoine-Martin / Chemin de la Tour-de-Pinchat
 - Route de Troinex / Chemin Jacques-Ormond
 - Route de Saconnex-d'Arve / Chemin de la Commanderie
 - Route de Troinex / Avenue Bella-Vista
 - Avenue Giuseppe-Motta / Rue de Chandieu
 - Route de Malagnou / Chemin de Rieu
- Création le 18 décembre 2017 de la Centrale de régulation du trafic (CRT), réunissant la Police, les TPG et la direction générale des transports pour gérer en temps réel la circulation à Genève et faire face aux imprévus.
- Elaboration d'une nouvelle stratégie cantonale de régulation des feux de circulation (présentation publique courant février 2018).
- 107 carrefours à feux (soit près de 25% de l'ensemble des feux du canton) mis à l'orange clignotant de nuit pour fluidifier le trafic nocturne et diminuer les nuisances sonores et la pollution de l'air depuis septembre 2014.
- 48 carrefours à feux mis à l'orange clignotant le dimanche depuis octobre 2017.
- 16 carrefours correspondant à 113 feux ont été supprimés depuis juillet 2017, afin de simplifier et fluidifier le trafic.
- Mise en place d'ondes vertes et de programmation favorisant l'avancée du trafic sur les grands axes : route de Vernier (mars 2015), route de Chancy (décembre 2015), route de Malagnou (décembre 2015), route des Acacias (décembre 2016), route du Pont-Butin / avenue des Communes réunies (octobre 2017), route de Ferney (novembre 2017).
- 1'800 heures de bouchons économisées chaque jour grâce à ces mesures depuis 2014.

OUVERTURE DES VOIES DE BUS À D'AUTRES USAGERS

Bien que prioritairement réservées à l'usage des transports publics afin de leur permettre de gagner en efficacité, les voies bus du canton, au vu de leurs volumes d'utilisation peuvent être partagées avec d'autres usagers qui contribuent à la diminution des volumes de voitures sur le réseau. Ainsi, après les vélos, d'autres modes doivent pouvoir profiter de ces couloirs permettant d'accélérer leurs parcours.

Ainsi un essai pilote autorisant les deux-roues motorisés à emprunter la voie de bus de la route des Jeunes est en cours depuis la mi-août 2017, ceci à des fins de fluidification de la circulation. Un premier bilan intermédiaire a poussé le canton à poursuivre la phase test jusqu'au printemps 2018. Un deuxième essai sur la route de Ferney est prévu en mars 2018. Cette mesure avait été plébiscitée dans le cadre des Etats généraux des transports. Rappelons encore que le Grand Conseil, outre les transports professionnels d'handicapés et à certains endroits les vélos, a également autorisé l'utilisation des voies bus à la Police, aux services du feu et de secours.

MESURES PONCTUELLES ET LOCALISÉES D'AMÉLIORATION DE LA CIRCULATION

En marge des projets de nouvelles infrastructures, l'ensemble des réseaux de transports existants conserve un potentiel d'optimisation par le biais de mesures ciblées. Aussi, dès le début de la législature, le DETA a engagé une politique systématique d'amélioration des conditions de circulation pour tous les modes de transports. L'ensemble des actions conduites tout au long de l'année a été présenté chaque année à la presse au travers du « Catalogue des mesures ponctuelles et localisées d'amélioration de la circulation ».

- **32 mesures réalisées en 2014**: test d'un giratoire à la route de Jussy, sécurisation du tunnel de Carouge, fluidification de la circulation de l'Avenue de la Praille direction autoroute, amélioration des flux pour tous les modes au carrefour Grand-Pré / Vermont, amélioration de la capacité du carrefour Rue du Valais / Rue de Lausanne (Château-Banquet), prolongement du site propre pour le tram 12 à la Route de St-Julien, amélioration de la sécurité des cycles au carrefour Route de Meyrin / Route de Mategnin.
- **34 mesures réalisées en 2015**: davantage de temps vert pour les vélos à la Rue de Bernex, sécurisation d'une traversée piétonne (Rampe Quidort), sécurité renforcée pour les piétons à la Route de Chancy, aménagements pour les cycles et piétons au chemin des Tuileries, réalisation d'une bande cyclable à la Rue de Montbrillant, réalisation d'une piste cyclable et d'un giratoire à la Route du Mandement, fluidification multimodale au niveau du Quai de Cologny / Route de Thonon, davantage de fluidité pour les vélos et les taxis au Boulevard des Philosophes, création d'une voie pour les bus, cycles et urgences sur la Rue Lombard.
- **57 mesures réalisées en 2016**: prolongement de la bande cyclable sur l'avenue de Châtelaine (Maisonneuve / Pailly) et cycles nouvellement autorisés dans la voie bus direction centre-ville, sécurisation des piétons dans le village de Dardagny, optimisation des giratoires régulés sur la Route de Meyrin, autorisation des taxis dans la voie bus de la rue des Délices, passages piétons synchronisés aux horaires scolaires au carrefour Aire / Furet, création d'une zone de rencontre au centre-ville de Versoix, création de stationnement au chemin des Raclerets à Chancy, création d'une bande cyclable sur la Route des jeunes (St-Julien / Vibert), fluidification de la Route de Malagnou en sortie de Ville, coordination améliorée des carrefours des secteurs Versonnex / Pictet-de-Rochemont, amélioration vitesse commerciale des bus sur le Boulevard Jacques Dalcroze et programmation adaptative Rue de l'Athénée / Boulevard helvétique.
- **70 mesures réalisées en 2017**: création d'un giratoire à l'essai au carrefour Rues de Lancy et Caroline, amélioration de l'accès piétons à la Queue-D'Arve, 2 stationnements handicapés et 12 places 2RM à l'Avenue du Petit-Lancy, création d'une bande cyclable sur la Route des Jeunes entre Acacias/ Le-Royer, sécurisation de la bande cyclable à la Route de Saint-Julien, mesures de pacification de Cartigny (essai) et de la Petite Grave afin d'éviter le transit pendulaire avec interdiction d'itinéraires aux heures de pointe, sécurisation du Pont de Peney, amélioration de la signalisation lumineuse à l'angle du Boulevard Helvétique / Cours des Bastions, création de 73 cases pour deux-roues motorisés et 15 cases vélos sur le Quai Général-Guisan, détection de présence piétonne à l'Avenue de la Roseaie, amélioration de la vitesse commerciale du tram 15 à Plainpalais, amélioration générale de la circulation sur la rue Harry-Marc, fluidification du trafic au Quai de Cologny, sécurisation du passage piétons sur l'Avenue du Pailly, autorisation des cycles sur la voie bus sur la Route de Vernier, limitation du stationnement à 4 heures le long de la Route de Lausanne et sécurisation de l'itinéraire piétons/cycles côté Lac à Pregny-Chambésy, création de 52 places deux-roues motorisés et 35 places voitures sous la bretelle autoroutière du Vengeron, création d'une bande cyclable sur la Rue du Fort-Barreau.
- Outre les différentes mesures ponctuelles recensées ci-avant, les actions suivantes sont également à relever:
 - réouverture dans les deux sens de la Rue de l'Ecole de Médecine à fin juin 2014, après une phase test d'une année et une concertation avec les principales associations, les partenaires concernés et la Ville de Genève, réouverture de la Rue Ami-Lullin en novembre 2014,
 - réintroduction dès février 2015 du tourner à droite de la Route de Vernier communale vers la Route de Vernier cantonale, permettant aux Verniolans de sortir plus aisément de leur quartier vers Genève, tout en maintenant une bonne vitesse de circulation des TPG et en limitant le transit dans le secteur,
 - inversion à septembre 2016 de l'entrée/sortie au niveau de la bretelle no 6 au droit de l'Aéroport, offrant ainsi une meilleure répartition des flux entre l'autoroute et la Route de Pré-Bois.

COORDINATION ET GESTION DES CHANTIERS IMPACTANT LES DÉPLACEMENTS

Corollaire du dynamisme économique et démographique de notre canton, les chantiers de nouveaux logements, d'infrastructures de transports, de santé, etc., se multiplient à Genève, entraînant des impacts d'importances variables sur les réseaux de transports. C'est la raison pour laquelle le Conseil d'Etat a créé en 2011 la Plateforme Chantiers et Mobilité (PCM), dont la mission est de coordonner les chantiers des principaux maîtres d'ouvrages publics et d'informer les usagers en amont des impacts sur leurs déplacements.

- En 2015, intégration de l'Office fédéral des routes à la plateforme chantier (PCM) en plus du Canton, de la Ville de Genève, des TPG et des SIG. A partir de 2015, tous les chantiers sous maîtrise d'ouvrage communale ou privé sont également pris en compte dans la PCM. De 2014 à 2017, ce sont près de 750 chantiers qui ont fait l'objet d'une coordination en PCM. Parmi ces chantiers, environ 200 ont fait l'objet de mesures d'information adaptées du maître d'ouvrage et ont été publiés sur l'info-mobilité.
- Mise sur pied en novembre 2017 d'un groupe de travail réunissant l'Office de l'urbanisme du DALE et la Direction générale des transports du DETA pour élaborer une gestion commune efficace des chantiers des Grands Projets cantonaux et de l'information à la population sur leurs nuisances.
- Du 1^{er} janvier 2014 au 30 juin 2017, près de 13'000 chantiers ont été annoncés à la DGT, qui ont donné lieu à quelque 7'500 rendez-vous de chantiers sur le terrain, près de 28'000 directives de circulation aux entreprises de travaux concernées (2160 contrôles d'application des directives ont été effectués), et près de 170 chantiers ont été labellisés PCM (c'est-à-dire à fort impact sur les déplacements), nécessitant des mesures de gestion et d'information d'envergure.

NOUVELLES COMPÉTENCES EN MATIÈRE DE MOBILITÉ POUR LES COMMUNES

Jusqu'à fin 2017, négociation et préparation avec l'Association des communes genevoises (ACG) d'une modification législative permettant aux communes de disposer de compétences renforcées en matière de mobilité sur leur réseau de quartier non-structurant concernant les réglementations du trafic. Le réseau de quartier non-structurant concerne les rues n'ayant pas d'impact sur le réseau structurant supérieur, les rues sans transit et celles où en principe aucune ligne de transport collectif ne circule. Cette seconde étape liée au désenchevêtrement des tâches entre canton et communes fait suite à un premier volet de transfert de compétences aux communes dès le 1^{er} janvier 2017 sur des mesures mineures à cet égard, telles que la pose de signaux non-prescriptifs et certains types de marquages. Après validation par le Conseil d'Etat, le projet de modification de la loi d'application de la législation fédérale sur la circulation routière sera transmis au Grand Conseil au début février 2018.

GESTION RESPONSABLE DES FLUX TRANSFRONTALIERS

- Entre 2014 et 2017, l'offre de services en transport collectif transfrontalier, gérée par le GLCT des transports publics transfrontaliers, a connu une explosion de sa fréquentation, qui est passée de 6,5 à 10 millions de voyages par an. Ce succès s'est traduit par un développement de l'offre de quelque +13% en places*kilomètres, se concrétisant par un véritable réseau de 13 lignes urbaines et interurbaines.
- C'est également sous l'égide de ce GLCT que le futur système tarifaire multimodal commun est en cours d'élaboration, en collaboration avec Unireso, afin de rendre encore plus attractifs et simples pour les usagers les développements d'offre en transports collectifs attendus à l'horizon du Léman Express sur l'ensemble du Grand Genève.
- Face à la croissance très rapide de la mobilité pendulaire transitant par certains villages frontalières, tels que Soral, Perly-Certoux, Chancy et Avusy, engendrant de ce fait des nuisances environnementales et des problèmes de sécurité pour leurs habitants, le canton a réuni les communes genevoises et les partenaires français concernés pour élaborer un ambitieux plan d'action visant à réduire tangiblement le trafic de transit dans ces axes secondaires. Cette démarche aboutira à la signature le 23 janvier 2018 d'une lettre d'intention, qui prévoit notamment la mise en place de nouvelles lignes de bus transfrontalières dès septembre 2018 (Collonges-Bachet et Viry-Bernex) et toute une série de mesures visant à stimuler la pratique du covoiturage (sensibilisation, avantages incitatifs, nouveaux parkings-relais, voies réservées aux co-voitureurs, etc.). Par ces mesures combinées avec la mise en service du Léman Express fin 2019, c'est une réduction du trafic de transit de 50 % qui est visée à l'horizon 2022.

- Parallèlement à ces mesures et de façon complémentaire, l'analyse en opportunité et faisabilité des contournements de Chancy et de Soral démarrera en 2018, suite aux votes des premiers crédits d'études idoines par le Grand Conseil à l'automne 2017. Il en va de même concernant Cartigny, où toute une série de mesures d'interdiction de transit aux heures de pointe ont d'ores et déjà pu être pérennisées en 2017 ou sont en voie de l'être.
- Un programme d'étude sur le péage urbain a été lancé en septembre 2016, suite à l'adoption d'un crédit ad hoc par le Grand Conseil. L'étude en cours est pilotée par la direction générale des transports. Un groupe de travail pluridisciplinaire a passé en revue différents scénarios et solutions élaborés dans d'autres agglomérations européennes afin d'en dégager des caractéristiques pouvant s'appliquer à Genève. Il réunit des membres de la direction générale du développement économique, de la direction générale de l'environnement et de l'office d'urbanisme. Cette étude est également suivie par des représentants de l'office fédéral des routes du département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) car elle permet d'alimenter les réflexions en cours au niveau national sur la tarification de la mobilité (Mobility Pricing).

UN BUREAU DES AUTOS ACCUEILLANT ET CONNECTÉ

La direction générale des véhicules (DGV, communément appelée Bureau des autos) gère le parc genevois de 306'481 véhicules, dont 222'000 voitures, 55'300 motos et 6600 bateaux. En attendant un futur déménagement de la DGV de Carouge à Bernex, le DETA a renforcé la qualité des prestations à la clientèle.

- Quelques 12 prestations habituellement réalisées au guichet auront été dématérialisées durant cette législature afin de faciliter la vie des Genevois et leur éviter des déplacements inutiles.
- Création d'une piste d'expertise motos: cet aménagement permet depuis janvier 2018 d'accueillir de manière plus ordonnée et plus fluide les personnes devant présenter un deux-roues motorisé pour un contrôle technique.
- Changement de la gérance de la cafétéria depuis septembre 2017 pour une offre adaptée aux besoins des visiteurs, et utilisation du patio de la DGV comme terrasse.
- Remplacement de tous les sièges, du sas d'entrée, de la lumière, et reconfiguration de l'entrée.
- Remplacement de la centrale téléphonique, réaménagement des files d'attente, réaménagement de la salle d'attente de la halle technique.



AU SERVICE DE LA POPULATION

INFORMATION, SENSIBILISATION ET TRANSPARENCE

Outre l'exécution des tâches régaliennes, il incombe aux services de l'Etat de développer une politique d'information systématique destinée au plus grand nombre. L'objectif est de donner accès aux actions conduites par le DETA au service de la population, pour lui permettre de les comprendre ou de soutenir les démarches des autorités, comme dans le cas des négociations avec les autorités fédérales ou transfrontalières en faveur des intérêts cantonaux. De plus, la mise en œuvre des politiques publiques passe par des actions de sensibilisation, comme dans le cas du tri des déchets. Enfin, le déploiement d'une information de qualité constitue en elle-même une prestation directe et concrète à la population, comme dans le cas des informations sur les impacts des chantiers sur les déplacements. Durant cette législature, le DETA a renforcé le rôle central de l'information, dans la conduite des politiques publiques de l'environnement et des transports, ceci dans le cadre d'une démarche « orientée clients ».

INFORMATION

- **Intensification et diversification des mesures d'information Info Mobilité** sur les chantiers impactant les déplacements en amont de leurs démarrages: diffusion en tous ménages aux personnes impactées de fiches A4 avec explications et infographies sur les itinéraires concernés, création d'une newsletter Info Mobilité spécifique, mise en place sur les routes concernées de panneaux d'information. À titre d'exemple, en 2017, le DETA a émis quelque 160 fiches Info Mobilité distribuées à près de 280'000 ménages.
- **Création des newsletters d'information pour le public** GE Transports et GE Environnement
- **3 séances publiques en lien avec les travaux de réaménagement de la route de Suisse**, dont les travaux ont débuté en mai 2017.
- **Mise en place de séances publiques** en lien avec la construction de la Plage des Eaux-Vives.
- **Lancement des travaux de la route des Nations** a eu lieu le 2 octobre 2017. Deux séances publiques sur le chantier de la Route des Nations se sont déroulées le 19 septembre 2017 au Grand-Saconnex et le 28 novembre 2017 à Chambésy.
- **Lancement de l'opération GE SIGNALE** (recueillir par téléphone, mail ou Facebook, des informations de la population concernant les problèmes de mobilité) dès le 23 janvier 2018.
- **Création et publication des brochures grand public Les transports / L'environnement / L'agriculture en chiffres**: pour que l'action des politiques publiques soit partagée de façon transparente avec la population, il est indispensable que celle-ci dispose, de manière claire et didactique, des données objectives, du contexte et de l'évolution des thématiques gérées par l'Etat.
- **Durant cette législature, le DETA a pris soin de produire des plaquettes de présentation des services** regroupés dans ses directions générales (ge.ch/deta). En effet, il est crucial - pour les communes, pour les entreprises, pour les partenaires associatifs ou institutionnels et pour la population - de pouvoir identifier facilement leurs interlocuteurs directs au sein de l'administration.

- **Réseaux sociaux** : aujourd'hui une très large part de la population est présente et s'informe sur ces espaces virtuels. Aussi, dans une logique de dématérialisation et de transparence de l'information, le DETA, précurseur au sein de l'Etat, est actif sur plusieurs plateformes virtuelles où se poursuivent l'information et le dialogue sur les politiques publiques qu'il conduit :
 - facebook GE-environnement : + 6'000 abonnés
 - instagram GE-environnement : + ou - 330 abonnés
 - Facebook GE-transports : + 2550 abonnés
 - Twitter GE-transports : + ou - 300 abonnés
 - Facebook GE-respecte : + 5200 abonnés
- **L'Info-Service est un guichet d'information** qui répond sur les thématiques environnementales, énergétiques et transports, et ce, par téléphone, par email, sur les réseaux sociaux ou encore au guichet public. Entre 2014 et 2017 ce service a répondu à :
 - 21'500 appels téléphoniques
 - 2'300 e-mails
 - 350 visiteurs du guichet
 - 100 interactions/réponses par année sur facebook
- **Les événements Jeudis de l'environnement** : lancés en 2016, ces événements destinés à des publics spécialisés, qui regroupent environ 200 personnes par édition, visent à approfondir un volet particulier de la politique environnemental du département. Ces rencontres permettent notamment aux entreprises de mieux appréhender les changements législatifs qui les touchent.
- **Une meilleure information sur le terrain** peut contribuer à améliorer concrètement notre cadre de vie. Pour favoriser le dialogue avec la population lors d'entretien d'infrastructures ou concernant le développement de projets ou de notre patrimoine naturel, des panneaux in situ viennent compléter les moyens de communication classiques mis en œuvre par le DETA. Ainsi, depuis 2014, le DETA a mis en œuvre :
 - Un important programme d'information dans les réserves naturelles : proposant une signalétique améliorée notamment pour l'orientation des visiteurs ; les premières réalisations ont été présentées en 2016 et l'ensemble du territoire cantonal sera couvert en 2018.
 - Une approche de communication systématique et transparente pour accompagner ses actions sur les sites naturels et de renaturation (panneaux de chantier).
 - Des panneaux d'information pour une meilleure prise en compte locale de notre patrimoine (protection de la chouette chevêche, migrations nocturnes de batraciens, sites de reproduction de la grenouille agile, colonie d'oiseaux des rivages, protection des poissons dans la Versoix et l'Allondon, etc.).

SENSIBILISATION

- **Une campagne de distribution à grande échelle de « sakatri » (sac à tri)**, sous la bannière « Le tri c'est chic » afin d'encourager le tri des citoyens de tous les déchets valorisables : distribution de plus de 40'000 sacs sur tout le canton.
- **La campagne « P'tite poubelle verte »** visant à valoriser les déchets organiques. Cette importante campagne publique, menée en collaboration avec les communes, a été déployée afin d'encourager la population à la pratique du tri : 180'000 bacs aérés et autant de rouleaux de sacs compostables ont été distribués.
- **Trois guides à l'attention des professionnels de la construction** ont été édités et distribués pour les aider au quotidien dans la gestion des déchets et des matériaux pollués.
- **Création en septembre 2016 de la campagne GE-RESPECTE**. A l'initiative du DETA, l'ensemble des acteurs institutionnels de la mobilité genevoise, le TCS et l'association Le respect ça change la vie ont lancé une campagne de sensibilisation commune à l'attention de tous les usagers de la route, afin de les encourager à opter pour un comportement plus respectueux entre eux, ainsi qu'à l'égard des dispositions légales de circulation, au travers de stands d'information, d'animations dans la rue ou lors de grands rendez-vous publics, de campagnes visuelles dans et sur les transports publics, etc. Au total, les vidéos diffusées par la campagne ont été vues près de 386'000 fois et sa page Facebook compte plus de 5200 abonnés.

- **Création de la Journée sans ma voiture** et réalisation de 4 éditions (septembre 2015, juin 2016, septembre 2016 et octobre 2017) en différents lieux du canton, qui ont attiré jusqu'à plusieurs dizaines de milliers de participants.
- **Création du BikeUp**, parcours dédié aux mobilités douces sur un itinéraire réservé, en octobre 2017, pour palier l'annulation du SlowUp. La manifestation a attiré quelque 3000 participants.
- **Organisation des Journées portes ouvertes des chantiers de la jonction ferroviaire CEVA** en septembre 2015 et septembre 2017, qui ont attiré quelque 30'000 visiteurs à chaque édition.
- **Publication le 20 mai 2016 par les cantons de Genève et de Vaud du « Guide des plans de mobilité à destination des entreprises, des groupements d'entreprises et des institutions de la Métropole lémanique »** : alors que les déplacements professionnels représentent un coût, le guide met en évidence l'intérêt pour les entreprises de réfléchir à un plan de mobilité rationalisant et facilitant les trajets de leurs collaborateurs et participant ainsi à l'amélioration générale de la mobilité collective.

TRANSPARENCE

- **Création et diffusion aux députés de la commission des travaux du Grand Conseil et à la population du bulletin de suivi du chantier CEVA**. 12 éditions de ce CEVA trimestriel sont parues depuis cette date pour informer la population de l'avancement, des coûts et des délais du chantier.
- **Création et diffusion du bulletin d'information trimestriel sur le chantier de la Plage des Eaux-Vives**. Premier numéro paru en novembre 2017.
- **Création et diffusion du bulletin semestriel sur le chantier de la route des Nations** le 23 janvier 2018.



GOUVERNANCE – SECRETARIAT GÉNÉRAL

Le secrétariat général, avec ses services de support (finances – ressources humaines – contrôle interne - logistique – géomatique et organisation de l'information), a d'une part pour mission de servir d'interface entre le conseiller d'Etat, le Conseil d'Etat et le Grand Conseil et les directions générales chargées de l'exécution des politiques publiques placées sous la responsabilité du département. Il a, d'autre part, pour mission de veiller à une bonne allocation des ressources et à une gestion parcimonieuse des moyens mis à disposition, en fonction des stratégies élaborées et plans programmatiques de mise en œuvre arrêtés. La réduction de 5% du personnel entre 2015 et 2018 va dans ce sens. Il veille à promouvoir au sein du département une culture basée sur la valorisation des collaboratrices et collaborateurs à l'appui d'une politique des ressources humaines désormais complètement renouvelée, ainsi qu'à une mise à disposition d'espaces de travail favorisant la transversalité. En ce sens, le fait d'avoir l'ensemble de la politique J Mobilité sous un même toit aux Olliquettes à Lancy est illustratif de cette volonté de collaboration renforcée. Le regroupement à venir de la politique F Environnement sous un même toit sur le site de Firmenich à la Jonction participe de cette même volonté (concept comparable au projet Equilibre des Services industriels visant à la désappropriation des espaces au profit d'une efficience accrue).

Enfin, l'appui donné aux métiers en termes d'outils informatiques pour dématérialiser les prestations et simplifier le travail technique et administratif, tout comme la mise à disposition constante des données du territoire avérées via le SITG permettent d'aborder la mue technologique et organisationnelle amorcée de façon sereine et motivante.

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES DU DETA

Dès 2014, le DETA a lancé une politique de ressources humaines affirmée valorisant les collaborateurs et donnant du sens à cette action de proximité au niveau de l'ensemble du département. Nous avons tenu à valoriser des métiers en laissant la possibilité aux collaborateurs d'exposer avec fierté leurs missions au bénéfice de la collectivité.

Le DETA a développé une véritable politique de communication interne au sein du département renforçant le sentiment d'appartenance, agrémentée de l'organisation d'activités de loisirs planifiées en dehors des heures de travail sous l'initiative des personnes qui en ont envie.

Enfin, il est important de préciser que la formation a été développée à différents niveaux.

Voici quelques axes en matière RH :

- Engagement d'apprentis : entre 22 et 24 chaque année
- Engagement de stagiaires matu pro : entre 4 et 6 chaque année
- Création d'emplois jeunes : concept novateur permettant l'engagement de jeunes au terme de leurs études pour une durée déterminée : 4 en 2017
- Réduction de 5% des charges de personnel, réalisée par le DETA entre le budget 2015 et le budget 2018
- Instauration d'une véritable politique RH, notamment par la valorisation des métiers du DETA
<http://travailler-au-deta.ge.ch>
- Valorisation d'engagement via l'office cantonal de l'emploi : 7 en 2014 et 12 en 2017.

DIRECTION DES FINANCES DU DETA

Le DETA a en masse de gestion à peu près 500 millions de francs / an en fonctionnement et 300 millions de francs / an en investissement.

Optimisation

Le reporting mensuel est optimal en fonctionnement et en investissement. La maîtrise pointue des charges et l'optimisation des recettes qui en découlent participent à la crédibilité du DETA. Le système de contrôle de gestion comptable et financier est performant, ce qui permet de limiter drastiquement les risques financiers.

Résultats

Le DETA a simplifié les chaînes de validation pour les factures inférieures à 2000 francs en responsabilisant les directions générales, permettant de redéployer les ressources sur des actions plus importantes.

LOGISTIQUE

Pour ce qui est de la sécurité, les risques sur le site de la Chapelle ont été réduits dans les locaux de la voirie cantonale, de même que pour ceux de la direction générale des véhicules (DGV) dans le Val d'Arve.

Le DETA a poursuivi des études en vue de la délocalisation de la DGV à Bernex dans une optique de dématérialisation fortement accrue des prestations et d'une reconsidération de l'exploitation de la fourrière de l'Etat (actuellement localisée à la Zimeysa).

Enfin, la structure MOVE a été renforcée sur le plan opérationnel (Maîtrise de l'Optimisation du Parc de Véhicules de l'Etat) sur la base d'une organisation ayant fait ses preuves et disposant désormais d'une maturité suffisante pour lui assurer la crédibilité requise.

CONTRÔLE INTERNE

Le contrôle interne joue un rôle majeur en matière de gouvernance et d'amélioration-continue de l'organisation. Le niveau de contrôle interne 3+ est désormais de mise pour l'ensemble du département avec un déploiement arrivé à maturité dans un esprit de proportionnalité au regard des risques.

Le DETA poursuit continuellement la gestion des risques et accompagnons les directions générales en matière d'expertises (outils d'analyses, RH par exemple).

SYSTÈME D'INFORMATION – SITG (SYSTÈME D'INFORMATION DU TERRITOIRE GENÈVE)

SITG

- Avancement résolu dans l'open data dès le début de la législature (ouverture des données publiques).
- Optimisation des prestations au plan quantitatif et qualitatif (ex. 3D / smartphones / tablettes).
- Lancement d'évènements sensibilisant les acteurs de la société civile aux atouts dont ils disposent avec le SITG, notamment par le biais de forums organisés par le SITG.

Géomatique

- Centre de compétences pour l'ensemble de l'Etat en matière géomatique concourant à la modernisation des infrastructures.
- Accompagnement des démarches numériques.
- Dématérialisation des processus avec autorisations de construire en étroite coordination avec le DALE.
- Sécurité de l'information.

**DÉPARTEMENT DE L'ENVIRONNEMENT, DES TRANSPORTS
ET DE L'AGRICULTURE (DETA)**

Publié sur papier recyclé.

Crédits photos: Etat de Genève, OPAGE, Grand Genève, CEVA

© Etat de Genève, janvier 2018

**DÉPARTEMENT DE L'ENVIRONNEMENT,
DES TRANSPORTS ET DE L'AGRICULTURE (DETA)**

Rue de l'Hôtel-de-Ville 14

CP 3918

1211 Genève 3

T 022 546 76 00

www.ge.ch